

# Rapport annuel

# 2024



# Avant-propos

La sécurité, la stabilité et la prospérité, non seulement dans le monde, mais aussi ici en Belgique. C'est le coeur de notre coopération internationale. Et nous ne le faisons pas seuls. Des progrès durables et réussis sont possibles lorsque nous unissons nos forces avec des partenaires solides : gouvernements, organisations multilatérales, banques de développement, ONG et secteur privé. J'ai insisté explicitement sur ce point dans ma déclaration de politique générale : des partenariats mutuellement bénéfiques sont la clé d'un vrai impact.

Ce rapport annuel 2024 montre comment cette coopération prend forme sur le terrain. Au Bénin, le port d'Anvers/Bruges soutient la modernisation du port de Cotonou dans le cadre de l'initiative Team Europe. L'objectif est de créer un pôle logistique plus durable et plus efficace qui attire les investisseurs privés et stimule l'économie locale. Au Sénégal et ailleurs en Afrique, nous renforçons les soins de santé en investissant dans la production locale de vaccins et de médicaments. C'est essentiel pour mieux faire face aux crises sanitaires. Et en Ukraine, nous contribuons à la reconstruction, en mettant l'accent sur l'énergie et les méthodes de construction circulaires. L'agence belge Enabel est l'une des rares agences européennes de développement actives dans ce pays.

La nouvelle législature s'accompagne de défis budgétaires. Mais cela ne signifie pas que la Belgique se retirera. Au contraire : nous continuerons d'assumer notre responsabilité de préserver les biens publics mondiaux. Cela signifie que nous resterons actifs dans les pays les plus fragiles, où nous pouvons construire un pont entre l'aide humanitaire et le développement durable. La Belgique possède une grande expertise dans ce domaine et nous l'utiliserons au maximum.

En outre, nous restons attachés à des institutions des Nations unies plus fortes et plus efficaces, à une aide solidaire et transparente et à une collaboration qui génère un impact mesurable. Les défis sont porteurs d'opportunités. La Belgique est déterminée à les saisir.

## **Maxime Prévot**

Vice-premier ministre et ministre  
des Affaires étrangères, des Affaires européennes  
et de la Coopération au Développement



# Contenu

<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE I RAPPORT DE RÉSULTATS</b>	<b>9</b>
<b>1.1. UNE PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE L'UE FRUCTUEUSE QUI PROMeut DES PARTENARIATS DURABLES</b>	<b>12</b>
<b>1.2. COOPÉRATION THÉMATIQUE ET MULTILATÉRALE</b>	<b>16</b>
La Belgique : championne de la santé mondiale	16
<i>Towards FFD4: Operational efficiency and effectiveness and the aid architecture</i>	19
Financement belge pour le climat : priorité aux effets dans les pays les plus pauvres	24
Amélioration des prévisions météorologiques et climatiques à travers le monde en collaboration avec l'IRM	26
Un dialogue franc et ouvert sur la migration comme vecteur de développement	27
La Belgique et l'OIM explorent le potentiel des transferts de fonds (remittances)	28
Sicomines et ITIE au Congo : la transparence contribue à un supplément de 4 milliards de dollars pour les travaux d'infrastructures	30
<b>1.3. COOPÉRATION GÉOGRAPHIQUE, GOUVERNEMENTALE ET NON GOUVERNEMENTALE</b>	<b>31</b>
Investissements dans le port de Cotonou au Bénin : un partenariat mutuellement bénéfique	31
La Belgique et l'Ukraine, partenaires dans le domaine de la reconstruction	33
Le partenariat comme levier pour un dialogue constructif sur la question des droits humains en Ouganda	35
L'éducation à la citoyenneté mondiale nous invite à plus de solidarité internationale	36
<b>1.4. AIDE HUMANITAIRE, FRAGILITÉ ET NEXUS</b>	<b>38</b>
Protection des populations comme priorité de l'aide humanitaire belge	38
Droit international humanitaire sous pression et soutien belge à l'UNRWA	40
Attention renforcée pour la fragilité et à l'opérationnalisation du Nexus HDP	40
<b>PARTIE 2 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT</b>	<b>43</b>
<b>2.1 RECOMMANDATIONS RELATIVES À DES DOSSIERS CONCRETS ET AU CADRE INSTITUTIONNEL</b>	<b>44</b>
Rééchelonnement de la dette extérieure des pays en développement	44
Priorités 2024-2029 en matière de cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) à l'attention du gouvernement belge	44
Généralisation à l'échelle européenne de la mesure belge interdisant l'exportation des pesticides interdits à l'intérieur de l'UE	44
<b>2.2 RÉSULTATS ET DÉVELOPPEMENTS DANS DES DOSSIERS CONCRETS</b>	<b>45</b>
La Belgique mise sur une politique intégrée pour un cacao durable	45
Importance croissante de la diplomatie verte	46
<b>PARTIE 3 INTÉGRITÉ</b>	<b>49</b>
<b>PARTIE 4 LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE BELGES EN CHIFFRES</b>	<b>53</b>
<b>RÉFÉRENCES ET SUGGESTIONS DE LECTURE</b>	<b>56</b>

# Introduction

En 2024, les conflits, les catastrophes climatiques et les défis sanitaires ont causé de grandes souffrances humaines dans des régions telles que le Moyen-Orient, le Sahel et l'Afrique subsaharienne. Les enjeux au sein de ces régions ont également des répercussions majeures sur le reste du monde, y compris l'Europe. Dans un monde hautement connecté, les défis de nos partenaires sont également les nôtres. Quelques exemples :

Les conflits engendrent des conséquences économiques et sécuritaires visibles, tant pour nos pays partenaires que pour l'Europe et la Belgique. Le conflit en Ukraine a entraîné la volatilité des prix des denrées alimentaires et du gaz et, plus proche de chez nous, le sabotage d'infrastructures d'énergie et de communication. Depuis 2023, la guerre au Soudan a déjà forcé 3 millions de personnes à fuir leur pays et plus de 8 millions de citoyennes et citoyens à un déplacement interne. Les violences brutales à Gaza, en Ukraine et au Liban, ou encore la détérioration de la situation des droits humains en Afghanistan ont également provoqué la fuite de nombreuses personnes en 2024.

Ce sont les pays les plus vulnérables qui ont subi les conséquences les plus sévères de la pandémie de COVID-19, mais en Belgique aussi, le tissu économique et la santé des personnes les plus précaires ont été mis à rude épreuve. En 2024, la Belgique a été capable de réagir rapidement à l'épidémie de MPOX. La coopération entre l'Institut de Médecine Tropicale et les partenaires congolais a permis de découvrir à temps un nouveau variant, maîtrisant ainsi une épidémie mondiale qui, comme en 2022, a également touché la Belgique. Notre meilleure réponse réside donc dans une coopération internationale à l'échelle mondiale et des systèmes de santé performants partout dans le monde. Cette coopération, les réseaux et l'accès aux connaissances, aux informations et aux agents pathogènes jouent un rôle essentiel pour la santé publique en Belgique

Et enfin, le climat représente également un enjeu mondial. Si le réchauffement de la planète frappe de plein fouet les pays les plus vulnérables, qui en sont pourtant les moins responsables, ses conséquences en Europe deviennent elles aussi de plus en plus tangibles. Les inondations catastrophiques au Mali durant l'été 2024 ont été rapidement suivies par des inondations en Espagne, rappelant douloureusement les inondations dans la vallée de la Vesdre survenues en 2021.

Pour relever ces défis ensemble, il est indispensable de progresser au niveau de l'agenda universel des ODD. Les récents rapports des Nations-Unies dressent à cet égard un tableau peu reluisant. Ces dernières années, les tensions géopolitiques, les effets persistants de la pandémie de COVID-19, la multiplication des conflits et les désastres climatiques ont fortement freiné les progrès en matière de développement durable. À l'échelle mondiale, seulement 17 % des cibles des ODD devraient être atteintes dans le délai imparti, à savoir d'ici 2030.

Afin d'enrayer ce cycle de crises et de défis mondiaux, nous ne pouvons pas nous réfugier derrière nos frontières respectives.

Au contraire, il est plus que jamais nécessaire d'investir dans des partenariats de qualité, mutuellement bénéfiques, pour protéger les biens publics internationaux tels que le climat, la santé mondiale et la stabilité. Ce besoin de financement figurera en bonne place dans l'agenda politique international lors de la conférence sur le financement du développement qui se tiendra cet été à Séville.

Les analyses et évaluations nous apprennent que les partenariats internationaux contribuent efficacement aux résultats, qu'il s'agisse d'une réduction de la mortalité infantile, d'une amélioration du niveau d'instruction, ou de la protection de vies humaines. Le présent rapport annuel présente un aperçu non exhaustif des résultats obtenus par la coopération internationale belge au travers de ses partenariats, ainsi que les défis qu'elle a rencontrés. En mobilisant la plus-value de chaque partenaire et de chaque financement dans un contexte spécifique, nous augmentons l'impact sur le terrain et nous faisons en sorte que la diversité des partenaires devienne une véritable force. Et lorsque ces parties prenantes travaillent encore davantage en synergie et en complémentarité, nous augmentons notre impact collectif. Ce rapport met en avant la transparence de la Coopération belge au Développement, efforts récompensés par un bon score à l'Aid Transparency Index – en 2024, la Belgique s'est hissée à la 4e place du classement des pays donateurs.

**La première partie** du présent rapport annuel illustre cette approche orientée résultats de la Belgique, non seulement au niveau des différents acteurs de la coopération belge, mais aussi en mettant en avant certains thèmes politiques. Cette section aborde ainsi (1) le succès de la présidence belge du Conseil de l'UE ; (2) la coopération géographique, gouvernementale et non gouvernementale ; (3) la coopération thématique et multilatérale ; et (4) l'aide humanitaire, la fragilité et le Nexus. **La deuxième partie** du rapport se penche sur la cohérence des politiques belges en faveur du développement, une question qui transcende la Coopération belge au Développement. La loi du 19 mars 2013 prévoit en effet des efforts de cohérence des politiques en faveur du développement, un processus visant à garantir que les objectifs et les résultats des politiques de coopération au développement de notre gouvernement ne soient pas contrecarrés par les politiques du même gouvernement dans d'autres domaines, et que ces autres politiques soutiennent les objectifs de développement dans la mesure du possible. **La troisième partie** traite de l'intégrité au sein de la coopération internationale belge. Et enfin, **la quatrième partie** présente les chiffres relatifs aux dépenses de l'APD (Aide publique au Développement) belge en 2024.

J'espère que vous apprécierez la lecture de ce rapport et j'attends avec impatience la prochaine occasion d'engager un dialogue sur l'importance de la coopération internationale pour notre avenir commun !

**Heidy ROMBOUTS**  
Directrice générale de la  
Coopération au Développement  
et Aide humanitaire



## PARTIE 1 RAPPORT DE RÉSULTATS

Le réchauffement climatique, l'instabilité, les inégalités, les conflits et les crises sanitaires ne peuvent trouver une réponse que dans le cadre de partenariats de qualité conclus avec une diversité de partenaires. Pour cette raison, la coopération internationale et l'aide humanitaire belges s'engagent dans des partenariats avec des partenaires gouvernementaux (Enabel, BIO Invest), non gouvernementaux (ONG, acteurs institutionnels et scientifiques, organisations de la société civile...) et multilatéraux (UE, ONU, banques de développement). De plus en plus de coopérations s'établissent avec des acteurs extérieurs à la sphère traditionnelle de la coopération au développement tels que la diplomatie belge, la défense et des acteurs économiques.

Cette diversité de partenaires constitue une force et permet d'obtenir des résultats concrets sur le terrain en mobilisant la valeur ajoutée de chaque partenaire et de chaque financement dans un contexte spécifique. La coopération avec nos partenaires repose sur la qualité, la transparence (Voir encadré 1), le dialogue, le suivi et l'évaluation des capacités de gestion, des résultats et de l'expertise complémentaire des différentes organisations. La responsabilisation des acteurs en vue d'obtenir des résultats se traduit par des cadres de résultats et des théories du changement spécifiques qu'ils élaborent avec des partenaires dans les pays en développement concernés. Un aperçu plus complet des résultats obtenus par les différents acteurs est disponible dans les rapports annuels et les évaluations des acteurs.

## Encadré 1 : La Belgique, championne de la transparence

En 2024, la Belgique, par le biais de notre SPF, a décroché un score de 74,2 % sur l'indice bisannuel de transparence de l'aide (*Aid Transparency Index*). Notre coopération au développement se défend donc bien en matière de transparence, ce qui permet à la Belgique de se classer à la quatrième place des pays donateurs. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer encore ce résultat.

### Progrès en matière de transparence

La Belgique a franchi de nouvelles étapes au niveau de la transparence de sa coopération au développement, comme le montrent les résultats de cette nouvelle édition de l'indice de transparence de l'aide, établi par l'ONG britannique *Publish What You Fund!* Cet indice international évalue la transparence des principaux donateurs bilatéraux et multilatéraux, sur la base d'une série d'indicateurs mesurables.

La Belgique, et plus précisément la direction générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD), a obtenu à nouveau la mention *Good* grâce à un score de 74,2 %. Il s'agit d'une amélioration notable par rapport aux 63,3 % de 2022, qui hisse la Belgique à la 19e place sur les 50 organisations évaluées et à la quatrième place des donateurs bilatéraux, derrière le Royaume-Uni, la Suède et l'Allemagne.

### Importance de la transparence

La transparence représente l'un des cinq piliers du plan d'action international pour améliorer l'efficacité de l'aide, principalement concrétisé par la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

### Les cinq principes directeurs définis dans ce plan d'action concernent :

1. *appropriation* par les pays partenaires ;
2. *harmonisation* parmi les pays donateurs, qui s'alignent et coordonnent leurs actions ;
3. *alignement* conformément aux stratégies nationales du pays partenaire ;
4. *gestion axée sur les résultats* qui se concentre sur les effets des actions à court et plus long terme ;

5. *transparence et responsabilité mutuelle*, afin de garantir les autres principes et de permettre un suivi public de l'affectation de ces fonds publics.

Ces principes ont été développés plus lors des forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'en sont suivis, et ont entre autres mené à l'adoption du Programme d'action d'Accra (PAA). Ce dernier a également donné l'impulsion pour la création de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), dans le but de concrétiser les engagements du PAA relatifs à la transparence. Depuis son adhésion à l'IITA en 2012, la Belgique publie des données mises à jour quotidiennement au sujet des financements de la DGD, ainsi que des données mises à jour annuellement au niveau de l'organisation de la DGD.

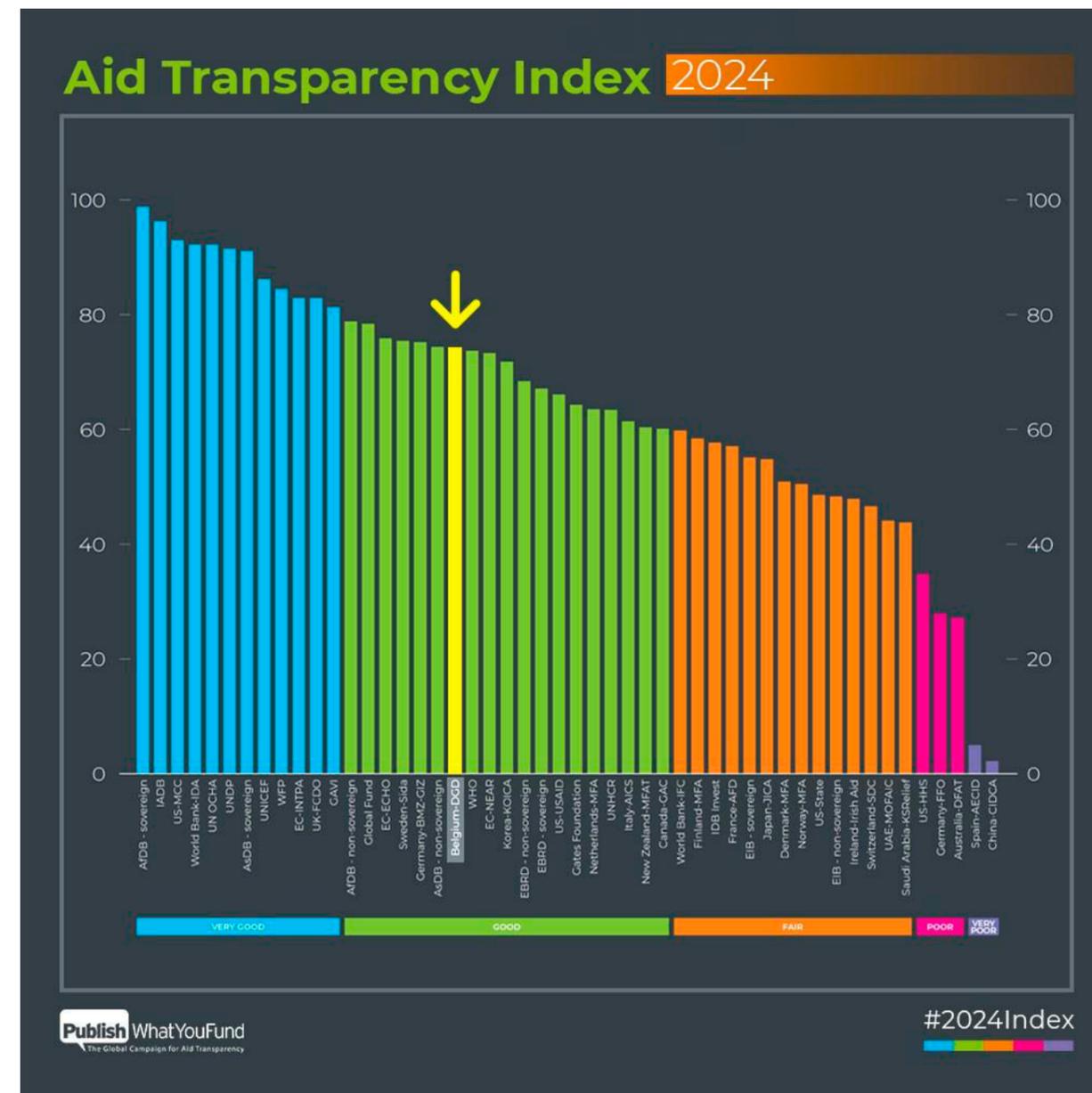
### Way forward

Nous devons évidemment les bons résultats et les progrès constants ces dernières années à un véritable travail d'équipe. En effet, le professionnalisme d'Enabel et des acteurs au sein de la coopération non gouvernementale, et surtout le dévouement du personnel de la DGD, qui consacrent autant de temps que de soin à la qualité des données publiées, sont d'une importance cruciale.

La Belgique entend encore s'améliorer. Le partage public de stratégies détaillées et opérationnelles doit vraiment devenir un réflexe, tant en ce qui concerne les pays que les organisations partenaires. Ce partage permet en effet un réel suivi et une responsabilisation, tout en montrant (aux citoyens, citoyennes et autres parties prenantes) ce qui entre véritablement en jeu au sein de notre coopération. Nous pouvons encore mieux intégrer cette pratique dans nos procédures et dans notre coopération avec nos partenaires chargés de la mise en œuvre, pour former une seule et même *Team Belgium*.

### Confirmation du rôle de la Belgique en qualité de partenaire fiable

Grâce à ces résultats remarquables au niveau de l'indice de transparence de l'aide, la Belgique confirme sa réputation de *Team player*, qui allie fiabilité et transparence, au sein de la coopération internationale au développement. Notre pays met l'accent sur l'efficacité tout en veillant à la participation de toutes les parties prenantes, y compris les citoyennes et citoyens de notre pays et de nos pays partenaires.



© Publish What You Fund

La Belgique occupe la 19e place sur les 50 organisations évaluées et la 4e place des pays donateurs analysés.

1 <https://www.publishwhatyoufund.org/the-index/2024/>

## 1.1. UNE PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE L'UE FRUCTUEUSE QUI PROMET DES PARTENARIATS DURABLES ET INCLUSIFS

Le 1er janvier 2024, la Belgique a assumé sa 13e présidence du Conseil de l'UE. Sous la devise « *protect, strengthen, prepare* », la Belgique a présidé les réunions du Conseil et de ses organes préparatoires pendant six mois : notre pays a établi les ordres du jour, rédigé le programme de travail et encouragé le dialogue au sein du Conseil ainsi qu'avec les autres institutions de l'UE, telles que la Commission européenne et le Parlement européen. Dans le do-

maine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, la Belgique s'est concentrée sur deux priorités clés, à savoir la santé mondiale et les crises sous-financées et négligées. La présidence a donné lieu à un certain nombre d'événements et de réalisations notables, comme l'illustre la suite de ce texte. L'encadré 2 résume la présidence en quelques chiffres.

### Encadré 2 : La présidence belge dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire en quelques chiffres :

1. Plus de 50 réunions formelles de groupes de travail du Conseil présidées par la Belgique
2. 6 conclusions négociées au Conseil, dont celles sur la Stratégie globale de santé de l'UE (*EU Global Health Strategy*)
3. 5 initiatives Team Europe lancées, dont une ITE sur la santé numérique et une sur les *Opportunity-driven Skills and Vocational Education and Training* (compétences et formation professionnelle basées sur les opportunités)
4. 2 protocoles d'accord (MoU) signés, dont un entre l'Africa CDC (Centres de contrôle et de prévention des maladies) et les CDC européens.
5. Une vingtaine d'événements organisés, rassemblant un total d'environ 2 500 participants, à de hauts niveaux à la fois politiques et d'expertise, avec le Forum humanitaire européen pour exemple majeur (voir ci-dessous).



© BelgiumMFA, Brussels

De Les conflits dévastateurs qui sévissent en Ukraine, à Gaza et au Sahel ont dominé l'agenda international et ont par conséquent occupé une place importante dans les réunions formelles et informelles des ministres de la Coopération au Développement. La mise en oeuvre de la facilité pour l'Ukraine (un mécanisme crucial de l'UE fournissant un soutien financier à l'Ukraine entre 2024 et 2027) et le plan de reconstruction

étaient au programme. En ce qui concerne Gaza, la Belgique, en sa qualité de présidente, s'est efforcée de trouver un terrain d'entente pour renouveler l'engagement envers l'UNRWA, en réaffirmant le rôle d'épine dorsale de l'aide humanitaire que l'organisation joue à Gaza. L'encadré 3 résume les autres priorités et réalisations humanitaires de la Belgique.



© BelgiumMFA, Brussels



© BelgiumMFA, Brussels



© BelgiumMFA, Brussels

Les défis posés par les environnements fragiles et politiquement contraints, exacerbés par l'insécurité alimentaire ainsi que les bouleversements climatiques et économiques, ont à de nombreuses reprises fait l'objet de discussions à différents niveaux. La présidence belge du Conseil de l'UE a élaboré des principes pour une coopération au développement conjointe de l'UE dans les environnements politiquement contraints (*Principles for joint EU development cooperation in politically constrained environments*), qui ont reçu le soutien de la Commission européenne et des autres États membres de l'UE. Ces principes encouragent une plus grande implication de la *Team Europe* et favorisent l'impact et la cohérence<sup>2</sup>.

La Belgique a mis l'accent sur les partenariats mutuellement bénéfiques, en particulier dans le domaine de la santé mondiale<sup>3</sup>. Les réunions et conférences de haut niveau et d'experts ont fourni à l'UE un levier politique pour développer une vision et une ambition communes entre l'UE, l'Union africaine (UA) et d'autres partenaires africains. L'adoption des conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE en matière de santé mondiale a été suivie d'une mission ministérielle *Team Europe* à Addis-Abeba (Éthiopie). Des accords entre les institutions européennes et africaines et de nouvelles initiatives *Team Europe* sur la santé ont permis de mettre en oeuvre la stratégie mondiale en matière de

santé. En coopération avec Enabel et la plateforme « *BE-cause health* », une conférence d'experts portant sur le renforcement des systèmes de santé a été organisée et s'est concentrée sur la participation et le poids de la société civile.

L'éducation était au coeur de la conférence *Improving Educational Attainment and Learning for Girls*, en coopération avec l'UNESCO, et le *Global Gateway high level Event on Education*, qui plaidait en faveur d'un meilleur financement de l'éducation.

La présidence belge du groupe de travail du Conseil sur la coopération au développement (CODEV) a mené des débats sur les divers instruments de la politique européenne de développement, tels que la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'égalité des genres (GAP III), l'architecture financière européenne pour le développement (AFED) et la révision à mi-parcours des fonds de la politique de voisinage, de développement et de coopération internationale de l'UE (NDICI-GE). La présidence belge a également cherché à améliorer la cohérence entre le développement et les engagements mondiaux en matière d'environnement et de climat.

2 Voir également ci-dessous – 1.4. Aide humanitaire, fragilité et Nexus

3 Voir également ci-dessous – 1.2. Coopération thématique et multilatérale

Enfin, dans le cadre du groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration (EMWP), la présidence a souligné l'importance de développer des partenariats (migratoires) globaux, équilibrés, transparents et mutuellement bénéfiques avec plusieurs pays d'origine et de transition prioritaires. En plus de discuter

de la situation migratoire dans la région des Grands Lacs, la présidence belge a également réussi à mettre en bonne place à l'ordre du jour la réintégration durable après un retour (volontaire), les partenariats pour la mobilité des compétences (*skills mobility*) et le sujet des migrants disparus.

### Encadré 3 : La présidence de l'UE dans le domaine humanitaire

La Belgique s'est illustrée en tant que donateur principal et flexible<sup>4</sup> dans le cadre de sa présidence du groupe de travail COHAFA (Groupe aide humanitaire et aide alimentaire) en veillant à garder Gaza et le soutien apporté à l'UNRWA en haut de l'agenda et en mettant en avant 5 priorités :

1. **La protection humanitaire**, en adoptant les conclusions du Conseil sur la Protection dans les contextes humanitaires et en mettant l'accent sur les programmes visant à répondre, atténuer et réduire les risques de protection. La présidence belge a plaidé pour renforcer la protection des travailleurs humanitaires.
2. **Les crises oubliées et sous-financées**, en mobilisant un soutien plus fort de l'UE et en faisant la promotion de moyens permettant d'assurer une répartition plus équitable de l'aide, tels que des financements flexibles et prévisibles. La présidence a attiré l'attention sur la situation humanitaire en RDC, au Soudan et en Afghanistan.
3. **La localisation** de l'aide, en facilitant des discussions destinées à accélérer les progrès en matière de localisation tels que le financement et le renforcement des capacités des actrices et acteurs locaux, les règles de conformité et le partage des frais généraux et des risques. Ce qui fait référence à un agenda politique ambitieux destiné à remédier aux déséquilibres de pouvoir existants au sein du secteur.
4. **L'espace humanitaire**, compte tenu de son rétrécissement marqué par des violations du droit international humanitaire, la diminution de l'accès humanitaire et l'augmentation de l'insécurité des professionnels de l'humanitaire et de la population civile. La Belgique a attiré l'attention sur la dimension transversale de l'accès et de la diplomatie humanitaire, ainsi que sur les effets dévastateurs de la désinformation et des discours de haine en organisant un *side-event* en collaboration avec le CICR et le UNHCR à ce sujet.
5. **Le déficit de financement humanitaire**, en encourageant la mise en oeuvre des conclusions du Conseil sur le déficit de financement humanitaire à travers un mécanisme permettant de suivre les progrès accomplis et en s'encourageant mutuellement entre États Membres de l'UE d'investir dans l'action humanitaire.



© BelgiumMFA, Brussels

L'organisation de la 3e édition du Forum humanitaire européen (EHF) a également été un des jalons de la présidence belge du Conseil de l'Union Européenne. Rassemblant plus de 1 400 personnes, l'EHF a permis à notre pays de mettre en avant la problématique des violences sexuelles en RDC lors d'une session plénière. L'événement a pu compter sur la présence de la Reine Mathilde et de la ministre de la Coopération au Développement, ainsi que des actrices et acteurs locaux, encourageant leur prise de parole.



© BelgiumMFA, Brussels

4 Voir plus loin – 1.4. Aide humanitaire, fragilité et Nexus – pour plus d'explications sur la signification du financement flexible.



© Africa CD, DRC



© BelgiumMFA, Brussels

## 1.2. COOPÉRATION THÉMATIQUE ET MULTILATÉRALE

Les défis mondiaux exigent une approche mondiale. L'Agenda 2030 demeure le fil conducteur de cette approche. En effet, le dialogue, le partenariat et la coopération sont essentiels pour trouver des solutions durables aux défis mondiaux tels que le climat et la santé mondiale. Un système multilatéral fonctionnel sert donc également les intérêts de notre pays. En tant que « partenaire » et « défenseur », la Coopération belge au Développement y contribue par le biais de sa coopération thématique et multilatérale. Le présent chapitre illustre ce point en abordant successivement notre engagement en faveur de la santé mondiale, du financement pour le développement, de l'action climatique, de la migration et du développement ainsi que de la durabilité dans le secteur des matières premières.

### La Belgique : championne de la santé mondiale

La santé a été la principale priorité de la présidence belge au sein de la filière Coopération (cf. ci-dessus) suite à l'adoption de la Stratégie globale de santé de l'UE et de l'agenda commun de l'Union Européenne et de l'Union Africaine pour la santé 2022. En effet, les retombées de la pandémie de COVID-19 ont démontré à quel point les inégalités en matière d'accès aux services de santé dans le monde ne font qu'accen-

ter les vulnérabilités. Il était dès lors essentiel de maintenir l'attention sur la santé globale dans l'agenda politique en maintenant sans relâche, un haut niveau d'engagement envers nos partenaires, en particulier en Afrique, et envers les États fragiles et les pays les moins avancés.

Face à ces défis, la Belgique a souligné tout au long de la présidence, l'importance d'un accès équitable aux systèmes et produits de soins de santé selon une approche 4AQ : disponible, abordable, accessible, acceptable et de qualité. C'est ainsi que nous avons porté avec succès le plaidoyer pour faire adopter une position commune au niveau européen et investir durablement dans le partenariat avec les institutions de santé de l'Union Africaine. En soutenant, notamment l'*African Union Development Agency* (l'AUDA-NEPAD) et l'*Africa Centres for Disease Control & Prevention* (Africa CDC), dans l'élaboration d'une politique sanitaire solide en Afrique et ce, avec l'appui des organisations multilatérales comme l'Organisation Mondiale de la santé et européennes dont l'Agence européenne de Médicaments (EMA), les résultats suivants ont été atteints :

- Dans la déclaration commune de la réunion ministérielle formulée par les participants de

haut niveau de l'UE et de l'Afrique, la Commission européenne a annoncé le lancement d'un programme de soutien pour la période 2024-2027. Le but est de renforcer la capacité de l'Africa CDC à consolider l'architecture continentale de sécurité sanitaire en utilisant l'approche *One Health*, qui se concentre sur les liens entre santé humaine, animale et environnement.

- Des initiatives *Team Europe* (ITE) ont été lancées sur la numérisation et sur le soutien aux instituts africains de santé publique. Cela porte à cinq le nombre d'initiatives *Team Europe* en matière de santé en faveur de l'Afrique.
- En outre, sous la présidence belge, des accords ont été signés entre la DG HERA (*Health Emergency Preparedness and Response Authority*) de la Commission européenne et l'Africa CDC, ainsi qu'entre les agences de médicaments européenne et africaine.

Cette collaboration étroite est essentielle pour plusieurs raisons. D'abord, cela permet d'être rapidement informé des nouvelles épidémies et des variants qui circulent, telles que les récentes épidémies de MPOX et de Marburg en Afrique centrale. Ensuite, l'augmentation de la production et la diversification des choix des médicaments – y compris en provenance d'Afrique – profitent à tous. En effet, la Belgique et l'UE dépendent d'un nombre limité de producteurs de

médicaments essentiels.

Au second semestre de 2024, nous avons remis l'attention sur les trois priorités en matière de santé globale, c'est-à-dire améliorer l'accessibilité des soins et produits de santé de base, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs et renforcer la résilience des systèmes de santé. Nous avons récemment répondu à différentes situations d'urgence dont l'épidémie MPOX, démontrant notre capacité de réaction rapide en termes de recherche clinique et mise à disposition de vaccins.

En effet, la Belgique a ainsi déposé par le biais du SPF Santé, une demande formelle de DG HERA, par laquelle l'UE a pu mettre 215 000 doses de vaccins MPOX à disposition de l'Afrique. Notre pays a ainsi fourni à la République Démocratique du Congo 20 000 doses de vaccin issues de son propre stock. En outre, la Belgique a alloué deux millions d'euros pour une campagne de vaccination et un projet de recherche menés à Kinshasa par un consortium composé de l'Institut de Médecine Tropicale à Anvers (IMT), de l'Institut de recherche biomédicale congolais INRB et d'autres partenaires. Enabel, l'agence belge de développement, a également réalloué des fonds de son volet sanitaire pour lutter contre le MPOX au Congo et au Burundi. D'autres épidémies, comme celles du VIH, de la tuberculose et de la malaria continuent de retenir toute notre attention. C'est pourquoi, notre ambition en matière de santé globale est de maintenir ce rôle

de premier plan que joue désormais la Belgique au sein de la communauté internationale, afin de parvenir à une couverture sanitaire universelle. Travailler ensemble pour promouvoir la santé, renforcer les systèmes de santé dans le monde, prévenir de nouvelles maladies et lutter contre les inégalités et les conséquences sanitaires du changement climatique

et des conflits : ces éléments seront déterminants pour la préservation des droits humains et notre prospérité. Un message que nous porterons également dans le cadre de notre co-présidence du Dialogue Stratégique UE-Afrique pour l'année 2025.

#### Encadré 4 : Renouvellement de l'engagement de la coopération belge en matière de santé au Sénégal



© Ulrich Andry Dougandaga, Enabel, Senegal

La Belgique soutient le secteur de la santé au Sénégal depuis les années 60 tant au niveau gouvernemental que non gouvernemental. Ainsi, entre 2017 et 2024, l'ONG *Sensorial Handicap Cooperation* a accompagné 788 enfants et jeunes (dont 345 filles et 443 garçons) en situation de handicap sensoriel (sourds et malentendants, aveugles et malvoyants). Ce soutien a permis aux enfants de participer à la vie de leur communauté grâce à une éducation de qualité, adaptée et continue. De son côté, l'ONG Chaîne de l'Espoir, présente au Sénégal depuis 15 ans, oeuvre dans le domaine de l'orthopédie pédiatrique. Elle a opéré 157 enfants atteints de malformations congénitales ou acquises et leur a offert ainsi une meilleure qualité de vie.

La santé est au coeur du nouveau programme de coopération gouvernementale avec le Sénégal lancé à l'été 2024. Ensemble avec le pays partenaire, la coopération belge travaille à l'amélioration des soins de santé, en particulier pour les mères et les enfants, les jeunes et les victimes de violences sexuelles. La Belgique, en format Team Europe, contribue à améliorer l'écosystème de la santé et soutient le partenaire sénégalais dans son ambition de produire localement ses propres vaccins et médicaments.

En outre, l'Ambassade belge à Dakar préside le groupe des donateurs qui apportent leur soutien au secteur de la santé sénégalais, qu'il s'agisse de produits de santé, de laboratoires ou d'équipements orthopédiques. L'expertise des diplomates belges à Dakar garantit l'efficacité des relations de travail entre ce groupe de donateurs et les autorités sénégalaises.

#### Towards FFD4: Operational efficiency and effectiveness and the aid architecture

Ces dernières années, le thème du financement pour le développement s'est politisé et hissé au sommet de l'agenda international en raison du manque de progrès dans la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 (cf. ci-dessous : Encadré 5) et l'accroissement du fossé financier et politique entre pays à haut revenus et ceux à revenus bas et intermédiaires. Ainsi, de nombreux appels et initiatives pour réformer l'architecture financière internationale ont vu le jour afin : d'augmenter la provision et mobilisation de financements à destination des pays à revenus bas et intermédiaires, assurer une meilleure représentation des sud Global au sein des institutions financières internationales et améliorer l'efficacité de ces dernières. Cette dynamique devrait culminer lors de la 4e Conférence internationale sur le financement pour le développement (FFD4) à Séville en juillet 2025. Cette conférence représente une opportunité unique de conversation holistique, inclusive et à plus haut niveau sur le sujet.

En 2024, la Belgique a poursuivi son engagement sur ce thème étant donné son importance pour le futur des relations « Nord-Sud », l'avenir du multilatéralisme, mais surtout la poursuite des efforts vers un monde plus juste, prospère, inclusif et durable. Ainsi, nous avons capitalisé sur notre présence au sein des institutions financières internationales, des Nations unies ainsi que sur notre présidence du Conseil de l'Union européenne pour aborder ce sujet. Notre pays a été particulièrement actif sur la thématique de

l'amélioration de l'efficacité et l'efficacité de l'aide. En effet, ce défi a le potentiel de mobiliser les bonnes volontés, renforcer les partenariats et d'améliorer concrètement l'architecture financière mondiale.

Trois événements ont été organisés au cours de l'année 2024 pour avancer cet agenda :

- En février, dans le contexte de notre présidence du Conseil de l'UE, une réunion conjointe du groupe de travail sur la coopération au développement et du comité économique et financier sur : *Multilateral Development Bank (MDB) reform, operational effectiveness, especially in fragile contexts.*
- En avril, à Washington, en marge des « Spring meetings » de la Banque mondiale et du FMI sur : *Operations Efficiency and Effectiveness: What progress so far and what priorities ahead?*
- En septembre, à New York, un événement de haut niveau en marge du Sommet de l'Avenir et de la semaine ministérielle de l'Assemblée générale de l'ONU sur *Becoming Better in partnership: Operational efficiency and effectiveness of multilateral development banks. What priorities for the financing for development agenda?*

Ces événements ont rassemblé l'écosystème du financement pour le développement (ONU, banques multilatérales, secteur privé, think tanks, États membres) dans un format permettant des discussions franches. Ces réunions ont permis de mettre en



© MFABelgium, Washington D.C.

avant le potentiel de l'amélioration de l'efficacité et l'efficacité de l'aide, de créer de la confiance entre parties prenantes pour l'établissement de partenariats mutuellement bénéfiques ainsi que de réconcilier les niveaux politiques et techniques pour avancer sur des solutions concrètes. Par ailleurs, cela a permis de concrétiser l'engagement de la Belgique en tant que *bridge-builder* et *honest-broker* sur la scène multilatérale.

Grace à ces efforts, nous constatons qu'une attention importante est consacrée à l'efficacité de la coopération au développement dans les négociations devant mener à l'adoption d'un document final lors de FFD4. Nous retrouvons parmi ces propositions, l'idée d'améliorer la coordination entre institutions financières et agences de développements aux niveaux tant global que local, lutter contre la fragmentation de l'architecture financière internationale, le besoin de simplifier et d'harmoniser les procédures pour améliorer l'accès des pays bénéficiaires de financements, ainsi qu'une attention renouvelée sur l'impact pour les

populations locales. L'objectif général de ces propositions est d'accélérer et améliorer la mise en oeuvre de projets adaptés aux besoins et contextes locaux afin de maximiser leur impact sur les objectifs de développement durable. Grâce à un amendement de la Belgique, cette attention a aussi trouvé son chemin dans une résolution de l'assemblée générale qui fournit l'orientation stratégique pour les activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies pour les quatre prochaines années.

La Belgique soutient également le département des affaires économiques et sociales de l'ONU, responsable du suivi du processus du financement pour le développement et de l'organisation de FFD4, via le financement d'un *junior professional officer*.

En 2025, la Belgique poursuivra son engagement sur ce thème pour l'adoption d'un nouveau cadre international de financement ambitieux et pragmatique à l'occasion de FFD4.



© MFABelgium, New York



© MFABelgium, Washington D.C.

## Encadré 5 : Situation du monde et des ODD en 2024

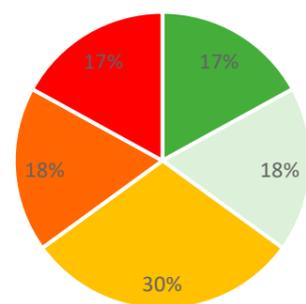


© MFABelgium, New York

Le dernier rapport sur la réalisation des ODD dresse un tableau peu reluisant<sup>5</sup> seuls 17 % des cibles des ODD sont en passe d'être atteints d'ici à 2030. Pour 48 % des cibles, les progrès sont modérés ou limités. 18 % des cibles stagnent et 17 % voient leur situation se dégrader. Le graphique ci-dessous illustre cette situation alarmante. Toutefois, le rapport met

également en évidence certaines réussites notables, telles que la réduction de la mortalité infantile ou des infections par le VIH et l'amélioration de l'accès à l'énergie et à l'eau. Bien que très fragiles, ces succès soulignent l'importance et l'utilité de la coopération à tous les niveaux.

Progression dans la réalisation des ODD sur la base de données agrégées au niveau mondial (2015-2024)



■ On track or target met ■ Moderate progress ■ Marginal progress ■ Stagnation ■ Regression

Progression dans la réalisation des ODD 2015-2024 ; Source : ONU, Rapport 2024 sur les objectifs de développement durable.

<sup>5</sup> ONU, Rapport sur les objectifs de développement durable 2024, <https://unstats.un.org/sdgs/report/2024/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2024.pdf>

Les principales régressions par rapport à la situation de base (2015) sont observées pour les ODD 2 (faim « zéro »), 13 (action climatique), 14 (vie aquatique), et 8 (travail décent et croissance économique). Nous mettons ici l'accent sur deux de ces ODD à titre d'illustration :

- En ce qui concerne la sécurité alimentaire (ODD 2), le monde ne s'est pas remis de l'impact de la pandémie de COVID-19. Pas moins de 733 millions de personnes souffraient de la faim en 2023 et 2,3 milliards de personnes subissaient une insécurité alimentaire modérée à grave. Les conflits ont exercé une forte pression sur les prix des denrées alimentaires au cours des dernières années.

- Le travail décent et la croissance économique (ODD 8) se compliquent en raison des tensions géopolitiques, de l'aggravation de l'endettement dans les pays en développement et des conflits. La croissance mondiale du PIB/habitant a ralenti en 2022 et devrait se stabiliser dans les années à venir. Des obstacles majeurs au travail décent subsistent et, dans le monde, environ 2 milliards de personnes occuperaient des emplois informels sans aucune protection sociale. Dans les pays les moins avancés et en Afrique subsaharienne, neuf personnes sur dix sont employées de manière informelle. Enfin, le rapport constate un recul du respect des droits fondamentaux du travail.

Le rapport précité fait également état d'un nombre record de réfugiés (pas moins de 37,4 millions) et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (120 millions). L'Institut international de recherche sur la paix de *Stockholm* (*Stockholm International Peace Research Institute*) estime que le nombre de victimes tuées dans les conflits est passé de 153 100 en 2022 à 170 700 en 2023. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2019. L'ONU évalue à 33 400 le nombre de victimes civiles (dont 40 % sont des femmes et 30 % des enfants) en 2023. Ces chiffres sont loin d'être surprenants, compte tenu des conflits dévastateurs à Gaza, en Ukraine, au Soudan et au Myanmar, entre

autres. À lui seul, le Soudan compte 8 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays depuis le début des violences en avril 2023, et plus de 3 millions de personnes ont fui hors de ses frontières, principalement vers les pays voisins : le Tchad, le Sud-Soudan et l'Égypte.<sup>6</sup>

En outre, selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), 2024 a été l'année la plus chaude depuis le début des relevés.<sup>7</sup> Le réchauffement climatique a contribué à l'augmentation du nombre et de l'intensité des catastrophes, non seulement dans le Sud (par exemple, les inondations ravageuses dans la région du Sahel au cours de l'été 2024), mais aussi plus près de chez nous (par exemple, les inondations en Espagne au cours de l'automne 2024). Il existe une prise de conscience grandissante du lien intrinsèque qui existe entre le changement climatique et d'autres phénomènes tels que les migrations ou les conflits. En 2022, les catastrophes liées au climat ont causé plus de 50 % de l'augmentation des déplacements (souvent des déplacements internes ou vers des pays voisins). Près de 60 % des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays vivent également dans les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique.<sup>8</sup> Ce dernier agit également comme un « multiplicateur de menaces » qui amplifie les effets négatifs d'autres facteurs tels que la pauvreté ou les tensions liées aux ressources, contribuant ainsi aux conflits et aux déplacements.<sup>9</sup>

Le réchauffement climatique et les conflits contribuent également à la fragilité – une situation où la population est exposée à des risques que l'État ou la communauté n'est pas suffisamment en mesure de gérer ou d'absorber. Le dernier rapport de l'OCDE sur la fragilité indique que 2 milliards de personnes (soit 25 % de la population mondiale) vivent dans des contextes très, voire extrêmement fragiles. Pour 72 % des personnes extrêmement pauvres, il s'agit d'une réalité quotidienne.<sup>10</sup>

<sup>6</sup> <https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-mobility-update-10> (situation décembre 2024)

<sup>7</sup> <https://wmo.int/news/media-centre/wmo-confirms-2024-warmest-year-record-about-155degc-above-pre-industrial-level>

<sup>8</sup> <https://www.unhcr.org/news/stories/climate-change-and-displacement-myths-and-facts>

<sup>9</sup> <https://www.unhcr.org/news/stories/climate-change-and-displacement-myths-and-facts>

<sup>10</sup> OECD, States of Fragility 2025, [https://www.oecd.org/en/publications/states-of-fragility-2025\\_81982370-en.html](https://www.oecd.org/en/publications/states-of-fragility-2025_81982370-en.html)

## Financement belge pour le climat : priorité aux effets dans les pays les plus pauvres

Le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution menacent la prospérité et le bien-être dans le monde entier. Cependant, les pays les plus pauvres, qui ont eux-mêmes très peu contribué au changement climatique, en subissent le plus durement les effets. Dans le cadre des négociations sur le climat, les pays développés se sont engagés à mobiliser des fonds pour soutenir l'action climatique dans les pays en développement.

Le financement international de la Belgique en matière de climat provient principalement du gouvernement fédéral. Avec ce financement, la Belgique donne la priorité au renforcement de la résilience des pays les moins avancés (PMA). Ainsi, près de la moitié du financement climatique belge est consacré aux PMA. La majorité de l'aide belge concerne l'adaptation. De cette manière, la Belgique contribue à résoudre un déséquilibre dans le financement international pour le climat, qui repose traditionnellement sur le soutien à l'atténuation dans les pays à revenu intermédiaire. Le financement belge pour le climat a d'ailleurs fortement augmenté depuis 2020 et présente un niveau de qualité élevé. Une partie de ce financement est acheminée par le biais d'un certain nombre de programmes de coopération bilatérale (voir l'encadré 6 pour l'exemple du Mozambique) ou d'investissements par BIO Invest. Cependant, la majeure partie du financement climatique belge sert à contribuer au Fonds vert pour le climat (FVC) et au Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA).

La Belgique se classe ainsi au 2e rang des donateurs au Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) grâce à une contribution totale cumulée de 282,87 millions de dollars depuis sa création en 2001, soit plus de 12 % des contributions totales au fonds. Le Fonds pour les pays les moins avancés fait partie des instruments financiers de la Convention des Nations Unies sur le climat et permet la mise en oeuvre des plans et programmes nationaux d'adaptation au changement climatique des pays les moins avancés (PMA). Ce fonds s'inscrit donc pleinement dans les priorités de la Belgique, qui souhaite maintenir les pays les plus pauvres sur le devant de la scène. Plusieurs banques multilatérales de développement (BMD) et organisations multilatérales partenaires de la Coopération belge au Développement, telles que le PNUÉ, le PNUD et la FAO, agissent en tant que partenaires de mise en oeuvre.

La Belgique occupe une place importante au sein du conseil d'administration du Fonds et milite pour l'établissement de rapports périodiques sur les résultats des différents programmes et projets financés par le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA). En 2024, le FPMA a indiqué qu'il avait financé plus de 423 projets et programmes depuis sa création. Ceux-ci ont eu un impact positif sur plus de 74 millions de personnes et permis d'améliorer la gestion de 14 millions d'hectares de terres afin de les rendre plus résistantes au changement climatique. Ce chiffre représente plus de quatre fois la superficie totale de la Belgique. Le partenariat belge avec le FPMA présente donc un intérêt majeur pour les pays dont les besoins sont les plus importants.



© Isabel Corthier, Enabel, Mozambique



© MFABelgium, Mozambique

## Encadré 6 : La Belgique soutient le Mozambique dans la lutte contre le changement climatique

Le Mozambique, pays partenaire de la coopération gouvernementale belge, figure parmi les dix pays les plus vulnérables au changement climatique, alors qu'il ne produit pratiquement pas d'émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi la Belgique investit 25 millions d'euros (2023-2028) au Mozambique dans le cadre du nouveau programme de coopération bilatérale, et ce à travers divers programmes qui aident à lutter contre l'ensemble du spectre du changement climatique, de l'accès à l'énergie verte aux systèmes d'alerte précoce pour éviter les pertes et les dommages dans le contexte des catastrophes naturelles. Quelque 550 000 personnes en bénéficieront.

- Ainsi, l'agence de développement de l'État belge Enabel, en collaboration avec le gouvernement mozambicain, facilite une transition équitable vers l'énergie verte. Afin de réduire l'utilisation des combustibles fossiles et d'émettre moins de gaz à effet de serre (= atténuation), environ 12 000 Mozambicains auront accès à l'énergie solaire.
- En outre, il est nécessaire d'aider la population locale à s'adapter aux conséquences négatives inévitables du dérèglement climatique,

notamment la sécheresse, les cyclones tropicaux et les inondations (= adaptation). L'investissement belge dans l'énergie solaire contribuera à améliorer les systèmes d'irrigation, ce qui profitera à quelque 3 500 Mozambicains. Enfin, il améliorera l'accès à l'eau potable pour 55 000 Mozambicains.

- La gestion des déchets et l'économie circulaire font également l'objet d'une grande attention. Enabel soutient à cet effet la construction de plusieurs unités de recyclage.

Un élément particulièrement intéressant du programme de coopération concerne la « *Study, Expertise and Preparation Facility for Climate Resilience and Energy Transition in Mozambique* » (*STEP Facility*). La Belgique souhaite ainsi renforcer la capacité des autorités mozambicaines à mobiliser des financements climatiques supplémentaires. Un investissement relativement modeste dans la *STEP Facility* permet au partenaire mozambicain d'attirer des revenus supplémentaires grâce à des mécanismes financiers innovants tels que les crédits carbone ou les échanges de dette contre le climat (*debt-for-climate swaps*).



© Enabel, Mozambique

## Amélioration des prévisions météorologiques et climatiques à travers le monde en collaboration avec l'IRM

La DGD soutient aussi le Mécanisme de financement des observations systématiques (*Systematic Observations Financing Facility – SOFF*) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à Genève. Cet instrument a vu le jour en 2022 sous l'impulsion d'António Guterres. En 2024, la DGD y a participé à hauteur de plus de 4 millions d'euros. Au total, la contribution belge s'élève à près de 11 millions d'euros.

Plus que jamais, à l'heure où le changement climatique entraîne une multiplication des phénomènes météorologiques d'une ampleur exceptionnelle, aux répercussions de plus en plus graves, il apparaît indispensable de disposer de systèmes d'information robustes capables de les annoncer à temps. Les alertes précoces (*early warning*) permettent de mettre en place des mesures préventives et de limiter les pertes et dégâts causés par des conditions météorologiques exceptionnelles. Par conséquent, les investissements dans le domaine des alertes précoces se révèlent extrêmement rentables.

Cependant, toutes les régions du monde ne disposent pas de systèmes de collecte d'observations météorologiques et climatiques fiables. C'est pourquoi le SOFF aide à combler les lacunes subsistant dans la couverture mondiale par les stations météorologiques.

Une meilleure disponibilité de données hautement qualitatives issues de stations météorologiques contribuera à améliorer la compréhension et la prévisibilité des phénomènes météorologiques à travers le monde. Cette évolution profite particulièrement aux régions les plus vulnérables face au dérèglement climatique : les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA).

Cependant, les pays donateurs en retirent eux aussi un bénéfice direct. Étendre la couverture mondiale de données météorologiques de qualité contribue également à améliorer la qualité des prévisions météorologiques chez nous. Dans cette optique, la Belgique dispose d'un représentant de l'IRM au comité directeur du SOFF.



© SOFF



© SOFF

## Un dialogue franc et ouvert sur la migration comme vecteur de développement

Fin janvier 2024, les États, la société civile, les représentantes et représentants du secteur privé, des villes et de la jeunesse se sont réunis à Genève dans le cadre du 14e sommet du « Forum mondial sur la migration et le développement » (« GFMD » en anglais), sous présidence française, pour discuter du lien entre la migration et le développement. Pour rappel, le GFMD a été créé en 2006 en dehors des instances des Nations Unies. La Belgique, qui est le premier pays à avoir assuré la présidence de ce dialogue mondial, est restée attachée au GFMD et continue de le soutenir, y compris financièrement. Ce Forum reste très apprécié des différentes parties prenantes, car sa structure permet un dialogue flexible, franc et ouvert basé sur un narratif positif de la migration comme vecteur de développement.



© GFMD, Geneva



© BelgiumMFA, Geneva

Parmi les thèmes phares de ce 14e sommet, l'on notera surtout la migration du travail et l'impact du changement climatique sur la mobilité humaine. Sur ces thèmes, la Belgique a contribué notamment à deux side-events organisés par Enabel en marge du Forum, l'un sur le rôle des diasporas pour le développement du pays d'origine, et l'autre sur la migration de main d'oeuvre (*Skills Mobility*). Notre pays faisait en outre partie du panel de la table ronde dédiée à la migration de main d'oeuvre. À cette occasion, l'Envoyé spécial pour la migration et l'asile a mis en avant les projets menés et financés par la Belgique et

a expliqué la vision et l'approche belge sous-jacente à ces pratiques, notamment le *Global Skills Partnership*. Cette approche globale et holistique a pour but de renforcer progressivement et durablement le développement socio-économique des pays de destination, en réponse au manque de main d'oeuvre et au déficit démographique, et d'origine, en renforçant les systèmes institutionnels de mise à l'emploi et de développement socio-économique. Ceci nécessite une bonne collaboration et une étroite coordination entre toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé.

## La Belgique et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) explorent le potentiel des transferts de fonds (remittances)

En décembre 2022, la ministre de la Coopération au Développement a approuvé un projet pilote innovant visant à offrir des alternatives rentables pour les transferts de fonds et des possibilités d'investissement de l'épargne dans les pays d'origine des personnes migrantes. Les transferts de fonds, ou remittances en anglais, désignent tous les transferts monétaires effectués par les personnes migrantes vers leurs pays d'origine (définition de l'OIM). Dans la majorité des cas, ces transferts sont effectués à titre individuel par une personne migrante qui travaille au profit de proches dans son pays d'origine. La définition pourrait aussi être élargie pour englober les transferts et dons personnels en nature. Le projet « O-remit » d'une durée de deux ans a été mis en oeuvre par le bureau belge de l'Organisation internationale pour les migrations et s'est articulé autour de trois piliers : la collecte de données sur les transferts de fonds, la sensibilisation de la diaspora et les investissements verts dans les pays d'origine. Si les aspects relatifs à la collecte de données ont ciblé l'ensemble des pays partenaires de la Coopération belge au Développement, les deux autres piliers relatifs à la sensibilisation et l'investissement se sont concentrés sur le Sénégal, le Maroc et la République démocratique du Congo.

Ce projet pilote est particulièrement important, car c'est la première fois que le paysage des envois de fonds en Belgique a fait l'objet d'une cartographie détaillée, permettant de classer les pays qui reçoivent des transferts de fonds depuis notre pays, de déterminer les montants destinés à nos 14 pays partenaires et les canaux utilisés et pour quoi, le montant des coûts de transaction, etc. Toutes ces informations permettront à nos futures politiques d'être basées sur des faits et des résultats concrets. De plus, en veillant à stimuler l'investissement vert et durable dans les pays d'origine et en mobilisant la diaspora présente en Belgique, ce projet présente aussi une vision positive de la migration et s'inscrit dans la vision de la stratégie « la migration comme levier de développement durable ». Il contribue aux ODD 8, 10 et 17 ainsi qu'aux objectifs 1, 2, 17, 19 et 20 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. L'ensemble des résultats de ce projet est consigné dans deux rapports détaillés donnant un aperçu des données, tendances et moteurs ainsi qu'une analyse de marché des coûts de transaction.

Nous pouvons y lire notamment qu'en 2022, pas moins de 7,31 milliards de dollars de transferts de fonds ont été envoyés depuis la Belgique. Le Maroc est le pays ayant reçu le montant le plus conséquent, soit 495 millions de dollars, suivi par la Roumanie et la Turquie. Le coût moyen des transactions dans notre pays s'élève à 4,31 %, soit bien au-delà de l'objectif de réduction à moins de 3 % de l'ODD 10.7.c. Dans le cadre du projet, un dialogue a été initié avec différents

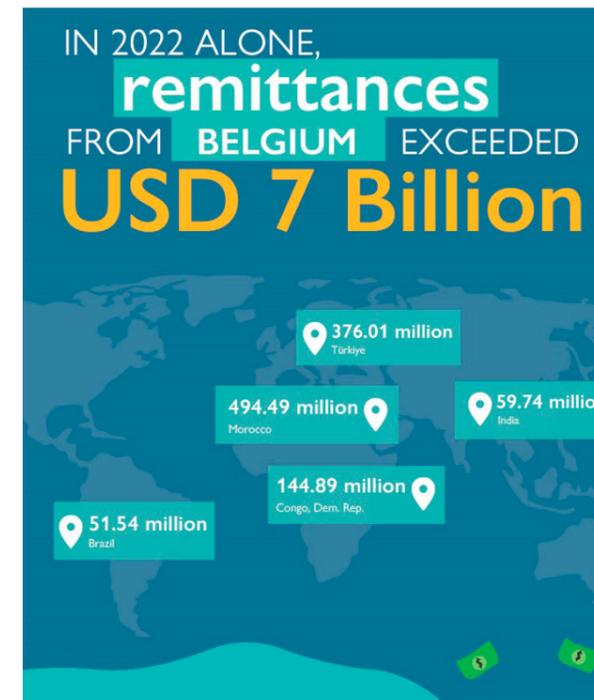


© BelgiumMFA

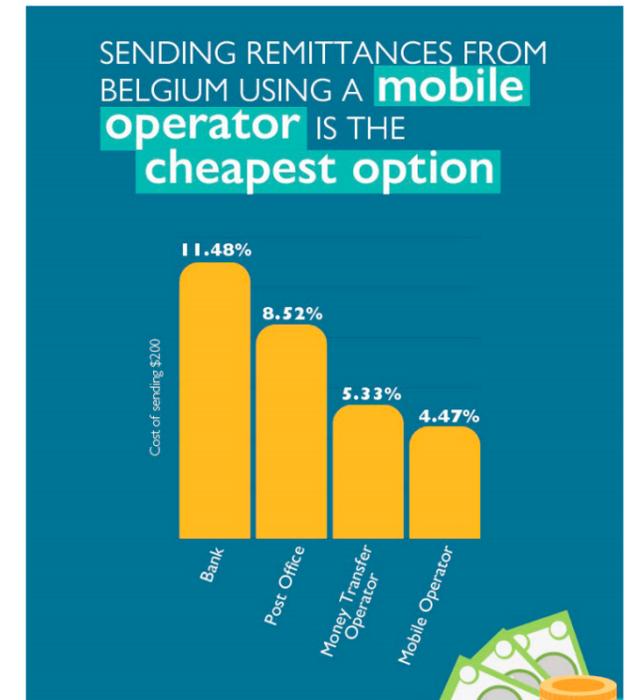
acteurs du secteur belge des transferts de fonds, tels que Wise, PayPal, TapTapSend. Ceux-ci ont indiqué être prêts à approfondir le dialogue et les actions sur la mise en oeuvre d'activités de plaidoyer en faveur d'une plus grande transparence dans les transferts de fonds internationaux, précisant que celle-ci pourrait amener à plus de concurrence et à une réduction des coûts.

En plus d'une analyse de marché, une large enquête a été lancée auprès de membres de la diaspora en Belgique. Celle-ci a permis de collecter des informations relatives aux motifs et au comportement des personnes effectuant des transferts de fonds. 5 workshops sur l'inclusion digitale et financière ont également été organisés en Belgique. 3 workshops ont été organisés au Sénégal, en République démocratique du Congo et au Maroc pour les bénéficiaires de transferts de fonds. Le but était de les informer sur les différentes options de transactions rentables, les options d'épargne et les façons d'utiliser les transferts de fonds. De plus, des formations sur l'investissement pour les membres de la diaspora ont été organisées, suite à quoi ces personnes ont été mises en contact avec des petites et moyennes entreprises vertes de ces trois pays.

D'après la Banque mondiale, en 2024, les transferts de fonds au niveau global ont atteint 685 milliards de dollars, dépassant le total combiné des investissements directs de l'aide publique au développement (APD). Les enjeux, les possibilités et les défis sont donc colossaux. Grâce à ses activités, le projet O-REMIT a jeté des bases solides pour favoriser une approche plus efficace et plus éclairée en matière de transferts de fonds. Il a non seulement amélioré la transparence et la sensibilisation des personnes qui envoient de l'argent, mais a également créé des opportunités pour les communautés de la diaspora à contribuer au développement économique durable de leurs pays d'origine. Le projet a montré qu'en sensibilisant et en renforçant le soutien technique aux associations de personnes migrantes et de la diaspora, leurs contributions au développement financier, économique et social peuvent être maximisées.



© IOM



© IOM



© BelgiumMFA

### Sicomines et ITIE au Congo : la transparence contribue à un supplément de 4 milliards de dollars pour les travaux d'infrastructures

La Belgique est l'un des pays fondateurs de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), instituée en 2003 pour améliorer la transparence et la gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles. La Belgique finance le fonctionnement général du secrétariat de l'ITIE, établi à Oslo, et le fonctionnement plus spécifique de l'ITIE en République démocratique du Congo (RDC).

La République démocratique du Congo produit 70 % du cobalt et 9 % du cuivre extraits dans le monde. Ces deux minerais jouent un rôle crucial dans la transition énergétique et dans les applications électroniques.

En 2008, le projet Sicomines (acronyme de « Sino-Congolaise des Mines ») a suscité de grands espoirs pour le développement du pays. L'accord, signé entre le gouvernement congolais et un groupement d'investisseurs chinois, reconnaissait à ces derniers une participation de 68 % dans la co-entreprise (*joint-venture*). En échange, la partie chinoise s'engageait à construire des routes et des écoles financées par les recettes minières. Avec un investissement initialement évalué à 3 milliards de dollars, l'accord a été considéré comme un symbole de l'excellente coopération entre les deux nations.

Dans les années qui ont suivi, la population congolaise a commencé à douter de plus en plus des résultats du projet. Des questions ont été soulevées quant à la réalisation des promesses en matière d'infrastructures et quant au fait de savoir si l'accord profitait réellement au pays.

Face à ces préoccupations, le groupe multipartite de l'ITIE au Congo (ITIE-RDC), composé de membres qui représentent le gouvernement, les entreprises et la société civile, a commandé une étude pour évaluer l'accord. Publié en décembre 2021, le rapport se soldait par une conclusion accablante : la joint-venture constituait « un préjudice sans précédent » dans l'histoire de la RDC. L'étude dénonçait le déséquilibre

dans la répartition du capital (32 % seulement pour le gouvernement congolais), une étude de faisabilité biaisée comme base des décisions d'investissements et une sous-évaluation des réserves de cuivre. Il est apparu que des projets d'infrastructure essentiels n'avaient pas été réalisés, tandis que les bénéfices avaient été redirigés vers les actionnaires au lieu de servir à rembourser les investissements comme prévu initialement.

Le débat public autour du projet et les conclusions de l'étude ont incité les autorités congolaises à réaliser un audit de l'accord à l'origine de la création de la Sicomines. Elles ont également mis en place une commission sino-congolaise chargée de trouver un meilleur équilibre des intérêts, avec la contribution de l'ITIE-RDC.

Le rapport soulignait que les entreprises chinoises avaient engrangé près de 10 milliards de dollars de bénéfices, alors que seuls 822 millions avaient été alloués aux travaux d'infrastructures en RDC. Au terme de nouvelles négociations, les gouvernements congolais et chinois sont convenus de porter de 3 à 7 milliards de dollars le budget des travaux d'infrastructures, soit une augmentation de 4 milliards pour soutenir le développement du pays et de la population congolaise.

Au cours de cet exercice, l'ITIE a démontré sa valeur ajoutée en contribuant à la transparence des fonds publics et en stimulant le débat public, et par là, en aidant à garantir des revenus et une utilisation juste des ressources naturelles. Néanmoins, des défis subsistent. Il reste indispensable de veiller au suivi du nouvel accord, avec l'implication nécessaire de la part du gouvernement congolais. À mesure que le projet progresse, l'ITIE reste prête à maintenir son rôle de mécanisme de redevabilité, en assurant une surveillance multipartite et en encourageant la transparence au profit de la population congolaise.



© ITIE-RDC, DRC



© ITIE-RDC, DRC

### 1.3. COOPÉRATION GÉOGRAPHIQUE, GOUVERNEMENTALE ET NON GOUVERNEMENTALE

La DGD s'oriente vers des rapports de coopération durables avec les partenaires dans le Sud global. Il s'agit de dialogues politiques avec les gouvernements de nos 14 pays partenaires mais aussi de dialogues stratégiques avec les acteurs non gouvernementaux belges. Nous travaillons si possible au format Team Belgium, voire Team Europe, mais toujours avec nos partenaires du Sud global. La DGD facilite et contribue à donner forme à cette coopération, mais ce sont les partenaires eux-mêmes qui engrangent les résultats. Ce chapitre illustre quelques-uns des résultats et activités qui découlent des partenariats et du dialogue dans le cadre de la coopération gouvernementale et non gouvernementale ainsi que dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

#### Investissements dans le port de Cotonou au Bénin : un partenariat mutuellement bénéfique

Situé au carrefour de plusieurs routes commerciales mondiales, le Bénin est un des hubs maritimes les plus importants d'Afrique de l'Ouest. Son secteur portuaire est d'une importance vitale pour la connexion de l'économie nationale avec la sous-région (dont plusieurs pays enclavés du Sahel central) et le reste du monde. Son poids économique en fait un contributeur incontournable pour la mise en oeuvre des politiques de développement du Bénin. En effet, le port autonome de Cotonou représente 30 % du PIB et draine 45 % des recettes fiscales. Malgré de nombreuses opportunités, le port est aussi confronté à plusieurs défis en matière de performance, d'efficacité de la chaîne logistique, d'impacts environnementaux (pollution marine, terrestre et atmosphérique). De plus, le port est un important fournisseur d'emplois. À ce titre, les conditions de travail et la promotion du travail décent constituent des points d'attention majeurs.

Depuis 2018, le port autonome de Cotonou (PAC), géré à la demande du partenaire béninois par le port d'Anvers-Bruges International, est un maillon central de la coopération belge au Bénin. L'appui au secteur portuaire se concentre sur le partenariat, le transfert de compétences, la durabilité et l'innovation. Ces actions sont déployées par Enabel, l'agence belge de développement, en complémentarité avec les acteurs de la coopération non gouvernementale, mais également la Défense belge qui joue un rôle important dans l'appui à la sécurité portuaire et maritime. Cet engagement, aujourd'hui renforcé par l'UE, la France et les Pays-Bas en format Team Europe, s'inscrit dans un contexte de réforme du secteur portuaire au Bénin, en vue de le rendre plus moderne et plus performant,



© Rosalie Colfs, Enabel, Benin

et de renforcer les interconnexions des transports. La Belgique et la *Team Europe* visent donc à améliorer le niveau d'ambition, d'engagement et de performance des acteurs du PAC en matière de viabilité environnementale et de promotion du travail décent et de la protection sociale. Mais elles cherchent également à encourager la durabilité de l'écosystème portuaire en assurant sa connexion logistique multimodale dans un environnement sain, respectant la biodiversité, tout au long du corridor stratégique reliant le sud (Cotonou) au nord (Malanville) du Bénin. Ces projets s'inscrivent dans la stratégie *Global Gateway*, dans l'opérationnalisation de laquelle le secteur privé belge et européen joue un rôle essentiel. *Global Gateway* est une nouvelle stratégie européenne visant à stimuler les investissements dans les secteurs du numérique, de l'énergie et des transports et à renforcer les systèmes de santé, d'éducation et de recherche.<sup>11</sup>

L'amélioration de la gestion du PAC permet d'attirer des investisseurs privés tout en maintenant le port dans le domaine public. Les résultats atteints sont

tangibles : la Belgique et la *Team Europe* ont notamment contribué à l'amélioration du climat des affaires (augmentation de 50 % du chiffre d'affaires du port autonome de Cotonou), à l'augmentation du flux de marchandises à l'export et à l'import (+ 27,3 % entre 2017 et 2022), à une tendance à la hausse des emplois décents (à travers la création d'un guichet unique à l'embauche) et à l'amélioration de la mise en oeuvre de la politique environnementale portuaire (certification Ecocert). Dans ce contexte d'amélioration du climat des affaires, les relations économiques entre le Bénin et la Belgique se sont encore consolidées avec la tenue en 2024 d'une mission économique et commerciale de l'AWEX. Le Bénin, grâce à sa politique de détaxation des investissements, offre un cadre propice aux entreprises étrangères.

L'approche multipartenariale et multidimensionnelle promue met en évidence l'adéquation entre les opportunités et besoins locaux et les intérêts et valeurs belges et européens qui constituent le socle d'un « partenariat mutuellement bénéfique ».

<sup>11</sup> [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway_en)



© Yves Constant Tamomo, Enabel, Bénin



© Enabel, Oekraïne

### La Belgique et l'Ukraine, partenaires dans le domaine de la reconstruction

Trois ans après le début de l'invasion à grande échelle par la Russie le 24 février 2022, la guerre en Ukraine continue de faire rage. Depuis le début du conflit, la Belgique soutient l'Ukraine au travers des organisations multilatérales, de l'UE et de l'aide humanitaire. Depuis 2024, la DGD entretient également des relations bilatérales avec le pays. Certes, l'Ukraine n'est pas un partenaire gouvernemental de la Coopération belge au Développement, mais notre gouvernement a alloué 150 millions d'euros à un programme de reconstruction par l'intermédiaire du Fonds Ukraine, alimenté par les impôts sur les avoirs russes gelés. L'agence belge de développement Enabel, chargée de mettre en oeuvre ce programme, compte parmi les rares agences de développement européennes à être actives en Ukraine, occupant ainsi une position unique.

Le programme, intitulé « *BE-Relieve* », se concentre sur les régions de Kyiv et Tchernihiv, selon le principe « reconstruire en mieux » (*Build Back Better*), et en accordant une attention particulière aux dimensions transversales, à savoir l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le travail décent, la qualité de la gouvernance et le genre. Au moins 20 millions d'euros seront consacrés à l'efficacité énergétique.

La guerre et l'instabilité qui s'ensuit requièrent une approche flexible, un programme prévoyant la possibilité d'adapter et de revoir les actions et les zones d'interventions, en concertation et parallèlement aux évolutions sur le terrain. Les bombardements russes visent essentiellement la destruction des infrastructures énergétiques ukrainiennes. Les attaques incessantes ont poussé l'Ukraine à se tourner vers un système énergétique davantage décentralisé, et partant, moins vulnérable. Par conséquent, Enabel a opté, en concertation avec les partenaires ukrainiens et l'administration concernée, pour la fourniture de systèmes énergétiques décentralisés et de systèmes de chauffage d'urgence permettant à la population sinistrée de passer l'hiver. Ainsi, 400 sites publics ont été équipés de générateurs, principalement dans les régions de Kyiv et Tchernihiv mais également dans les régions de Dnipropetrovsk, Kharkiv, Soumy, Odesa et Zaporijjia. Depuis le début du mois de février 2025, une centaine de ces générateurs ont déjà été livrés. En outre, le programme prévoit des systèmes de chauffage à destination des hôpitaux : quatre pour les hôpitaux de campagne et 39 systèmes mobiles prévus pour un déploiement flexible dans les infrastructures hospitalières urbaines. Par ailleurs, le programme *BE-Relieve* réhabilite une partie de l'infrastructure de production d'énergie endommagée. Ensemble, ces différents investissements couvrent 2,8 % de la capacité de production d'énergie détruite par la

Russie. Des appels d'offres ont également été publiés pour la réhabilitation de deux hôpitaux et d'une école à Tchernihiv. Enfin, trois abris antiatomiques sont en construction dans trois écoles de la région de Kyiv, une condition indispensable pour garantir l'accès à l'éducation en temps de guerre.

Enabel a déjà engagé 14 millions d'euros d'aide en 2024. Dans les années à venir, le gros du budget restant sera réparti à parts égales entre les secteurs suivants : (1) énergie et construction circulaire, (2) santé et protection sociale et (3) enseignement, développement des compétences et emploi, outre le soutien apporté à l'intégration de l'acquis communautaire de l'UE. En effet, en 2022, le Conseil européen a reconnu à l'Ukraine le statut de candidat à l'adhésion.

En 2024, l'aide humanitaire belge a libéré 15 millions d'euros en soutien à la réponse humanitaire internationale à l'Ukraine. La Belgique a ainsi versé 7 millions d'euros au Fonds humanitaire pour l'Ukraine du Bu-

reau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), capable d'apporter une réponse urgente et flexible aux évolutions rapides de la situation et des crises sur le terrain, et également accessible aux acteurs ukrainiens locaux qui pour beaucoup fournissent déjà une assistance dans les contextes les plus dangereux. Les derniers 8 millions d'euros ont été versés au CICR, qui garantit l'aide et les services vitaux dans les conditions extrêmement difficiles provoquées par le conflit mais aussi par la pression sur le système humanitaire et sa neutralité.

Les efforts de la Belgique pour soutenir l'Ukraine ne se limitent pas à la coopération au développement, mais font partie intégrante d'une approche militaire et politique plus large. De fait, tous les échelons belges collaborent pour offrir à nouveau un avenir sûr et durable à la population. Dans un pays en pleine guerre, la flexibilité et une concertation régulière restent indispensables, mais la coopération porte ses fruits et satisfait nos partenaires ukrainiens.

## Le partenariat comme levier pour un dialogue constructif sur la question des droits humains en Ouganda

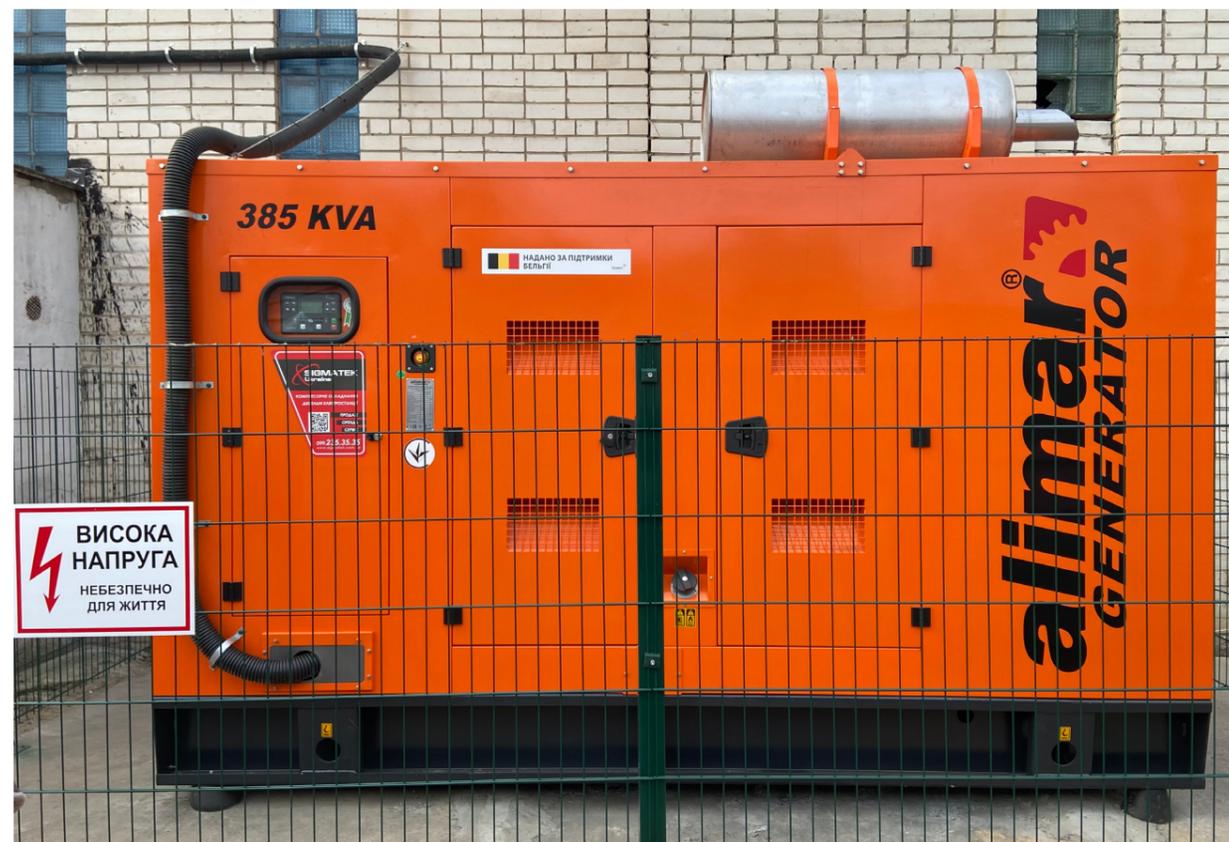
En 2023, l'Ouganda, partenaire de la Coopération belge au Développement depuis 2005, adoptait l'*Anti-Homosexuality Act (loi « AHA »)*. Cette loi, qui va à l'encontre des engagements internationaux pris par le pays en termes de droits humains, vise à réprimer sévèrement l'homosexualité, restreint la liberté d'expression et d'association et criminalise en des termes vagues le soutien à des activités qui « encouragent l'homosexualité ».

Au même moment, la Belgique faisait face à un dilemme majeur : fallait-il envoyer un signal fort aux autorités en arrêtant toute coopération bilatérale, comme certains y compris en Belgique le réclamaient, ou fallait-il au nom de la solidarité internationale et des principes qui la sous-tendent (défense des droits humains, lutte contre la discrimination...) maintenir le soutien envers les plus vulnérables, et en particulier les personnes et groupes visés par cette loi, tout en initiant un dialogue avec le partenaire ?

La Belgique a fait le choix politique d'approuver un nouveau programme de coopération bilatérale avec l'Ouganda. Il s'agissait en premier lieu pour la Belgique de s'engager dans un dialogue constructif avec les autorités sur la situation des droits humains dans le pays. Le programme de coopération a fourni le levier idéal pour y parvenir. Ce dialogue a été rendu possible parce qu'il se basait sur un partenariat fondé sur la confiance et le respect mutuel, construit dans la durée.

Bien que d'importantes divergences d'opinions sur la question fondamentale des « valeurs » soient à la base de ce dialogue approfondi, la coopération belge a oeuvré à la recherche de convergences et d'intérêts mutuels. Dans ce cadre, Enabel, l'agence belge de développement, en partenariat avec l'Université ougandaise de Mbarara, a réalisé une étude afin de collecter des données de référence sur la discrimination et l'exclusion dans les secteurs (santé et éducation) et districts ciblés par la coopération belge. Les données objectives, factuelles et scientifiquement validées ont permis une compréhension commune des phénomènes de discrimination et d'exclusion et ont alimenté les échanges. Les acteurs belges de la coopération non gouvernementale ont également pu fournir des témoignages éclairants à travers leur connaissance du terrain. Les résultats de cette collaboration et de cette étude, salués par le partenaire, seront utiles à l'Ouganda dans le cadre de sa politique globale en matière de non-discrimination et d'inclusion. Ce dialogue a abouti en 2024 à l'identification de mesures visant à atténuer les risques de discrimination et d'exclusion au sein du programme de coopération.

La diplomatie discrète de la Belgique a porté ses fruits : en utilisant le levier de la coopération à sa disposition, elle a mené un dialogue d'égal à égal et fondé sur des données probantes (*evidence-based*) et a permis de faire bouger sensiblement des lignes pourtant en apparence figées. Appliquées dans le cadre du programme de coopération, les mesures d'atténuation, alignées sur celles de la Banque mondiale, permettront à la Belgique de continuer à atteindre les plus vulnérables sur le terrain et ainsi de continuer à faire la différence.



## L'éducation à la citoyenneté mondiale nous invite à plus de solidarité internationale

Dans les murs du SPF Affaires étrangères, l'acronyme « ECM » a résonné plusieurs fois en 2024. En effet, l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) a souvent été à l'agenda de la coopération belge ces derniers mois.

Épinglons le lancement de la nouvelle note stratégique ECM en avril 2024, dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. L'ECM incarnée dans cette note stratégique a une visée plus que jamais transformative : elle permet aux citoyennes et citoyens de tous âges d'appréhender les poly-crisis de ce siècle dans leur complexité et leur interdépendance ; elle les encourage aussi à agir – individuellement et collectivement – en faveur d'un monde plus juste et plus durable. En outre, la note actualise à la fois la définition de l'ECM, les différents éléments de langage qui y sont liés et les objectifs et priorités qui la guident. À ce titre, elle constitue une boussole pour l'ensemble du secteur. À l'occasion de son lancement, des personnalités de divers horizons ont débattu des grands défis mondiaux en termes de justice sociale et environnementale. Ces personnes de terrain, actives par exemple dans l'accueil d'enfants migrants, dans le commerce équitable, ou encore dans la promotion du travail décent sur divers continents, ont témoigné de leur expérience sous cet angle de citoyenneté mondiale. Cet événement aura permis de mettre en lumière l'ECM, en interne au sein de la DGD et du SPF Affaires étrangères, mais aussi à l'extérieur à travers les campagnes de communication entourant le lancement.

Toujours dans le cadre de la présidence belge, notons le cofinancement du Sommet citoyen européen en mars 2024. Pendant deux jours, plus de 200 organisations de la société civile ont échangé et approfondi six dimensions profondément liées pour la solidarité internationale : une réponse unie aux défis mondiaux ; la paix, les droits humains et la sécurité ; la transfor-

mation en profondeur de notre économie ; le respect des frontières planétaires ; la justice migratoire ; et la participation démocratique. Tout ce travail a abouti à « la Déclaration de Bruxelles pour une Europe ouverte, juste et durable »<sup>12</sup> : un document de référence pour l'action ECM en plaidoyer politique, qui insiste sur le rôle de premier plan que doit jouer l'Europe dans la réduction des inégalités mondiales.

Dans le cadre du programme audiovisuel ECM, mentionnons enfin, en décembre 2024, la projection-maison du film « Soundtrack to a Coup d'État » de Johan Grimont, cofinancé par la DGD, qui nous met face à notre passé colonial et nous encourage à l'assumer. Musique et politique se livrent à un dialogue sulfureux dans ce film construit sur le rythme et les sonorités du jazz. Ce documentaire très critique et interpellant alimente le débat sur des dominations passées et contemporaines (comme l'exploitation aujourd'hui de ressources minières en RDC) ; il met en lumière des éléments moins connus, comme le rôle des femmes dans le panafricanisme, l'utilisation de la culture comme arme de la diplomatie, les liens entre les indépendances africaines et les luttes antiségrégationnistes...

Ce documentaire connaît un beau parcours au cinéma comme à la télévision, il est d'ailleurs nommé pour les Oscars 2025. À noter qu'un dossier pédagogique disponible gratuitement en ligne<sup>13</sup>, offre des pistes et plus d'informations liées aux sujets du documentaire, pour en débattre dans un cadre scolaire ou extra-scolaire.

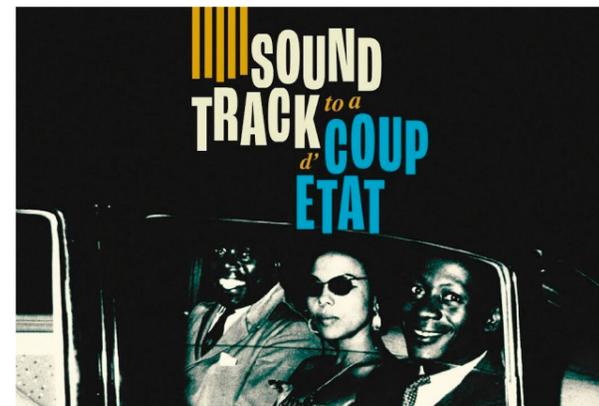
« Soundtrack to a Coup d'État » n'est qu'un exemple des nombreuses productions audiovisuelles à portée éducative et citoyenne cofinancées par le programme ECM de la DGD. Ainsi, pas moins de trois documentaires sont nommés pour les Ensors 2025 : « Kamay, Marching in the Dark » (également nommé pour les Magritte 2025) et « Soundtrack to a Coup d'État », tandis que dans la catégorie « série », c'est la production

<sup>12</sup> <https://www.caritas.eu/wp-content/uploads/2024/03/Brussels-Declaration-22-March-2024.pdf>

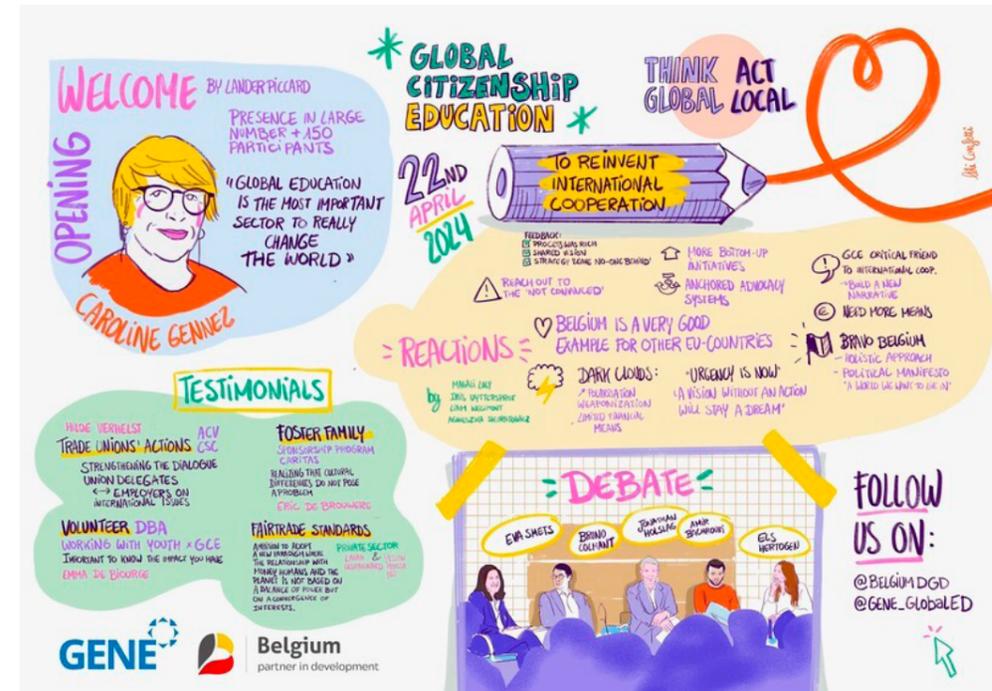
<sup>13</sup> <https://rcn-ong.be/nl/soundtrack-to-a-coup-detat-pedagogisch-dossier/>



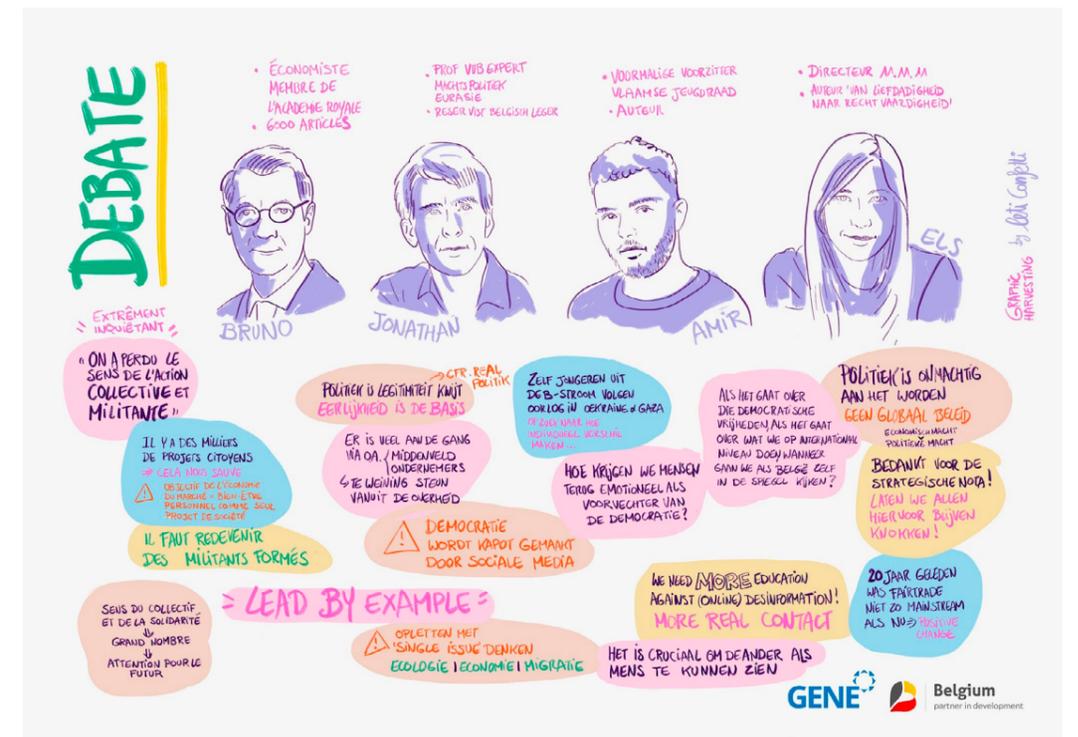
© BelgiumMFA - Brussels



© Soundtrack to a Coup d'Etat



© Letti Confetti



© Letti Confetti

« Draw for Change » qui est nommée. De plus, le film « Amal » a été lui aussi nommé aux Magritte du cinéma, dans 9 catégories. Une collaboration est aussi prévue avec le Festival du film d'éducation de Bruxelles, lors duquel plusieurs films co-financés seront projetés. En

2025, des efforts supplémentaires seront faits pour maximiser l'impact de ces productions sur le public belge, mais aussi pour les diffuser plus largement au sein du SPF Affaires étrangères, y compris dans nos postes à l'étranger.

## 1.4. AIDE HUMANITAIRE, FRAGILITÉ ET NEXUS

L'année écoulée a une nouvelle fois été marquée par un grand nombre de crises humanitaires très intenses causées non seulement par des guerres et de la violence, mais également par des catastrophes climatiques. Cette situation est venue souligner l'importance des partenariats durables et d'un financement flexible de l'aide humanitaire. Sur un montant total de près de 188 millions d'euros, plus de 70 % ont été attribués sur une base flexible, un record absolu. La Belgique a ainsi fait en sorte que ses partenaires puissent apporter une réponse rapide, efficace et locale aux différentes crises humanitaires. Le haut degré de fragilité et le grand nombre de crises ont de nouveau mis en évidence l'importance du Nexus humanitaire-développement-paix (HDP).

### Protection des populations comme priorité de l'aide humanitaire belge

L'année 2024 a été marquée par l'implication de la Belgique sur le thème de la protection des populations. Pourquoi la Belgique en fait-elle une priorité dans sa politique humanitaire ? Tout d'abord, parce qu'il s'agit d'une question centrale dans la vie des populations affectées (Gaza, Soudan, RDC, Yémen...) et, par conséquent, pour la crédibilité du système humanitaire. Si nous prenons la peine d'écouter les personnes impactées par ces conflits, leurs témoignages pointent souvent leur sûreté et sécurité comme leurs premières priorités.<sup>14</sup> La population civile compte en effet parmi les premières victimes des conflits armés, marqués par un mépris flagrant du droit international humanitaire et des droits humains. Ensuite, parce qu'il s'agit d'un engagement clair des organisations humanitaires depuis 2013, la protection étant reconnue comme l'objectif et le résultat attendu de l'action humanitaire.<sup>15</sup> Enfin, parce que la Belgique souhaite contribuer à combler les lacunes identifiées dans la mise en oeuvre de la politique de protection de l'IASC (le comité permanent inter-organisations, le plus haut niveau de coordination humanitaire au sein du système des Nations Unies), en mettant l'accent sur l'obtention de résultats concrets en matière de protection. L'évaluation de la stratégie humanitaire belge réalisée en 2022 avait en effet conclu que l'aide humanitaire de la Belgique avait fait une vraie différence dans la vie de populations vulnérables, notamment en donnant accès à des services de protection aux femmes et aux enfants.

En 2024, la Belgique a utilisé différents leviers afin de mettre cette priorité à l'avant-plan. La présidence belge du Conseil de l'Union européenne a permis l'adoption des premières Conclusions du Conseil sur la protection dans les contextes humanitaires<sup>16</sup> en mai 2024. Le Forum humanitaire européen, qui s'est tenu en février 2024, a mis en lumière le fait que la réponse actuelle du secteur humanitaire est insuffisante et se concentre trop sur la réponse aux conséquences de la violence, plutôt que d'investir dans des méthodes visant à prévenir et réduire les risques de violence.

Face à ce constat, la priorité pour la Belgique est de soutenir les organisations humanitaires à prévenir, réduire, atténuer et traiter les risques et conséquences de la violence dans les contextes de crise humanitaire. C'est pourquoi la Belgique a soutenu le lancement du projet<sup>17</sup> rassemblant Norwegian Capacity operated by NRC (NORCAP), Network On Humanitarian Action (NOHA), et Humanitarian Policy Group (HPG), visant à améliorer la sécurité des populations civiles de manière holistique en alliant recherche, renforcement de capacités sur le terrain, formations et partage d'expertise sur ce type de méthodes de prévention et de mitigation.

Cependant, il est important que le secteur humanitaire ne néglige pas les initiatives déjà existantes au sein des communautés. Les méthodes de prévention de la violence doivent se baser sur les initiatives parfois déjà mises en place par les communautés elles-mêmes. La Belgique a poursuivi le financement de programmes des ONG belges sur la protection, avec des objectifs riches et variés, comme le renforcement des mécanismes de prévention et protection communautaire au Burundi, en Ouganda, en RDC ; l'amélioration de l'accès à l'eau potable au Niger afin de réduire les risques de conflits autour des points d'eau ; le soutien psychosocial dans le sud de Gaza ; la fourniture d'aide médicale, psychosociale et juridique aux survivantes de violences sexuelles. L'encadré 7 présente quelques résultats à titre d'illustration.

De par ces différentes initiatives, en 2024, la Belgique a gagné plus de visibilité en tant que donateur central sur le thème de la protection. La vision portée depuis plusieurs années par la Belgique gagne du terrain et le secteur humanitaire reconnaît la plus-value et l'importance du rôle que notre pays joue à différents niveaux. Selon Nonviolent Peaceforce : « La Belgique a

### Encadré 7 : Exemples de résultats dans le domaine de la protection

- À Maarib, au Yémen, des conflits tribaux éclatent fréquemment, laissant les personnes déplacées au milieu de ces affrontements. Le réseau de protection communautaire soutenu par Oxfam a tenté de résoudre cette situation délicate en impliquant une tierce partie, qui a négocié avec les chefs tribaux et finalement réussi à conclure un accord de cessez-le-feu.
- Au Burkina Faso, des risques d'agression physique, sexuelle et de vols, pouvant entraîner la mort, avaient été identifiés sur un pont reliant deux villages. Un plaidoyer courageux a été

mené auprès des autorités militaires pour les sensibiliser à ce problème. La première tentative n'a pas abouti, ni la seconde. Ce n'est qu'à la troisième tentative, en présence du directeur régional de l'action sociale, que les forces de sécurité ont été mobilisées. Elles ont alors déployé des patrouilles sur ce tronçon, en collaboration avec les communautés locales. La violence a directement été réduite et des activités économiques ont repris. Ce succès est attribuable au soutien à long terme au programme Oxfam.



© Oxfam, Burkina Faso



© Oxfam, Burkina Faso

14 Ground Truth Solutions. January 2024. "We do not want aid from the world. We want to stop the war" Community priorities and perceptions of aid and support in Gaza.

15 Politique en matière de protection de l'IASC de 2016.

16 <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9736-2024-INIT/nl/pdf>

17 <https://odi.org/en/press/joining-forces-enhance-civilian-safety-conflict/>

joué un rôle clé au cours de sa présidence du Conseil de l'UE, en utilisant la plateforme pour souligner le rôle des stratégies non violentes dans la prévention de la violence et la protection de la population civile dans les conflits armés. L'engagement de la Belgique sur cette question au sein de la communauté des donateurs est crucial pour amener le secteur humanitaire à considérer la prévention de la violence comme une priorité urgente. » Dans un contexte où la solidarité internationale est remise en cause, notamment via des coupes drastiques dans les budgets humanitaires, la protection apparaît comme une priorité essentielle.

### Droit international humanitaire sous pression et soutien belge à l'UNRWA

D'un point de vue humanitaire, 2024 fût une année complexe, particulièrement pour les principes humanitaires et le droit international humanitaire (DIH). Continuellement soumise à des pressions croissantes face aux conflits prolongés et intensifiés, la population civile, y compris le personnel humanitaire et médical, est victime de graves violations. Dans le contexte du conflit à Gaza, la Belgique a redoublé d'efforts de diplomatie pour un accès humanitaire sûr et sans entraves et une assistance à Gaza, où le système de l'aide est mis à mal par de multiples obstacles. Ces efforts se sont particulièrement attachés à protéger l'UNRWA, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Sa survie dans le Territoire palestinien occupé est en péril en raison du retrait de certains donateurs ainsi que des obstacles administratifs et légaux qui risquent d'empêcher l'Agence d'opérer conformément à son mandat. La Belgique a régulièrement rappelé le caractère irremplaçable, vital et indispensable de l'UNRWA, dans la région et particulièrement dans l'aide humanitaire délivrée à Gaza. La Belgique a également confirmé son soutien financier à l'UNRWA, avec une contribution de 18,5 millions d'euros à l'organisation en 2024.

Malgré un contexte extrêmement difficile, l'UNRWA présente des résultats significatifs en matière de réponse humanitaire, comme illustré ci-dessous (Encadré 8).

### Attention renforcée pour la fragilité et l'opérationnalisation du Nexus HDP

Depuis des années, la Belgique s'investit en faveur de la coopération avec des pays partenaires exposés à une fragilité haute et extrême. À l'horizon 2030, 86 % des personnes en situation d'extrême pauvreté

### Encadré 8 : Illustration de la réponse de l'UNRWA en quelques chiffres :

- L'UNRWA a fourni plus de 6,7 millions de consultations médicales dans la bande de Gaza, entre le 7 octobre 2023 et le 1er décembre 2024.
- Plus de 221 000 enfants ont reçu des vaccinations de routine entre le début de l'année 2024 et le 1er décembre 2024. De plus, une campagne massive de vaccination contre la polio a été menée : l'UNRWA, l'OMS, l'UNICEF et les partenaires ont vacciné un total de 556 774 enfants de moins de 10 ans lors du 2e tour de vaccination fin 2024. 94 % de la population cible a été atteinte.
- Du 7 octobre 2023 au 9 décembre 2024, un total de 388 054 familles (près de 1,9 million de personnes) ont reçu deux tournées de farine ; 374 909 de ces familles ont reçu trois tournées.
- Entre le 7 octobre 2023 et le 9 décembre 2024, l'UNRWA a fourni des services psychosociaux à 193 722 personnes déplacées (e.g. des soins psychologiques initiaux ou un soutien psychosocial)

Source: UNRWA Situation Report #151 on the Humanitarian Crisis in the Gaza Strip and the West Bank, including East Jerusalem | UNRWA

vivront dans ces pays qui peinent à atteindre les ODD. C'est pourquoi la Belgique attache une grande importance au maintien d'un engagement soutenu, même dans des contextes politiquement complexes. La complémentarité, la cohérence et la collaboration entre l'aide humanitaire, la coopération au développement et la consolidation de la paix (Nexus HDP) sont essentielles pour (1) apporter une réponse structurelle tant aux besoins urgents qu'aux causes profondes de la fragilité, des crises et des conflits, (2) renforcer la résilience des populations et structures locales, et (3) réduire les besoins humanitaires.



© Mohamed Ag Mohamed Alher, UNFPA, Mali

### Encadré 9 : Les Principes for joint EU development cooperation in politically constrained environments soulignent l'importance :

1. d'analyses conjointes des conflits et des risques en soutien aux processus décisionnels ;
2. d'une approche coordonnée par l'intermédiaire de la *Team Europe*, tant sur le court que sur le long terme ;
3. de la réponse aux besoins locaux grâce à une approche axée sur l'humain, le renforcement de la résilience des groupes de population les plus vulnérables (*leave no one behind*) et les efforts en matière de prévention des conflits ;
4. d'une approche relative au Nexus HDP pour venir renforcer la cohérence et la complémentarité entre les secteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, en parallèle d'une approche tenant compte des situations de conflit (*do not harm*) et d'investissements dans la consolidation de la paix au niveau local, du renforcement de la cohésion sociale, d'un meilleur accès aux services de base et de l'instauration d'un climat de confiance entre l'État et la société ; le tout dans le respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire ;
5. de l'autonomisation des femmes et des jeunes comme moteur de changement ;
6. d'une approche spécifique aux pays qui tient compte du contexte régional et des questions transfrontalières, et des partenariats avec la société civile, les organisations régionales, les agences de l'ONU, les institutions financières internationales et diverses parties prenantes locales (en soutien aux *Locally Led Development*, des initiatives de développement pilotées localement) ;
7. d'une flexibilité opérationnelle et budgétaire pour être en mesure d'apporter une réponse adéquate aux crises qui évoluent à un rythme effréné ;
8. du renforcement de la démocratie à travers une approche ascendante (*bottom up*) et le soutien aux processus de transition ;
9. d'investissements dans le dialogue et la communication avec les parties prenantes, y compris les autorités nationales sans pour autant légitimer les régimes anticonstitutionnels ;
10. de l'élaboration d'un narratif convaincant et d'une communication stratégique pour lutter contre la désinformation et promouvoir des valeurs universelles.

En 2024, la Coopération belge au Développement a continué d'œuvrer en faveur d'une compréhension commune et d'une meilleure application de l'approche de la fragilité et du Nexus HDP, et ce, tant en interne qu'avec nos partenaires. Grâce au renforcement de cette coordination, la Belgique peut partager et acquérir de précieuses connaissances et expériences de terrain au sein des réseaux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE tels que l'INCAF (réseau sur les situations de fragilité), GOVNET (réseau sur la gouvernance) et le Dialogue CAD-ONU dans le cadre duquel la Belgique collabore avec les membres du CAD et 8 agences onusiennes en vue de la mise en oeuvre du Nexus.<sup>18</sup>

Cette expertise s'est révélée particulièrement précieuse pendant la présidence belge du Conseil de l'UE et a permis à notre pays de parvenir à attirer l'attention sur la fragilité et les situations politiquement complexes. Sous la présidence belge, un consensus s'est dégagé autour de dix principes pour une coopération au développement conjointe de l'UE dans des environnements politiquement contraints



© Ahmed Akacha - Pexels

18 UNICEF, HCR, FNUAP, OIM, PNUD, ONU-Habitat, PAM et FAO

(Principles for joint EU development cooperation in politically constrained environments). Ces principes prônent une implication plus forte et plus durable de la Team Europe en tant que donatrice dans des environnements politiquement complexes où le dialogue et le partenariat sont mis sous pression. L'encadré 9 aborde plus en détail ces 10 principes.

La Commission européenne a vivement salué ce résultat concret qui pourra servir de référence pour une réflexion plus large, tant au niveau européen, au sein des réseaux OCDE/CAD qu'en interne au niveau belge.

Le cadre stratégique belge en matière de fragilité a fait l'objet en 2024 d'une évaluation consistant à vérifier dans quelle mesure il est adapté aux défis dans les contextes fragiles et s'il permet d'obtenir des résultats.<sup>19</sup> L'évaluation a souligné la pertinence du cadre belge et l'importance de poursuivre les efforts. Dans les contextes fragiles, la Belgique est considérée comme un partenaire fiable qui exerce une influence qualitative dans des secteurs tels que l'enseignement, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que les soins de santé, en accordant une attention particulière au développement humain et à la transformation sociale.

## **PARTIE 2** RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT

La Partie I a illustré la manière dont les partenariats contribuent aux résultats dans les pays partenaires de la Coopération belge au Développement. Ces derniers peuvent toutefois être menacés par des politiques belges ou internationales dans des domaines autres que la coopération au développement – pensez aux effets négatifs sur la coopération au développement des politiques belges ou européennes en matière d'agriculture, de commerce, de propriété intellectuelle ou de climat. C'est pourquoi la loi sur la Coopération au Développement (19 mars 2013) fait état de l'importance de la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) comme « un processus visant à assurer que les objectifs et résultats des politiques de coopération au développement d'un gouvernement ne soient pas contrecarrés par d'autres politiques de ce gouvernement ayant un impact sur les pays en développement, et que ces autres politiques soutiennent, là où c'est possible, les objectifs du développement ».

La DGD attache une grande importance à ce que les autres départements et gouvernements tiennent compte des effets de leurs politiques sur les pays en développement (y compris les pays partenaires les plus fragiles). Cette préoccupation ne relève toutefois pas de la sphère de contrôle direct de la DGD. Le dialogue et les partenariats avec d'autres départements fédéraux et gouvernements (régions, communautés, UE) restent donc essentiels pour veiller à la cohérence des politiques en faveur du développement.

Le présent rapport résume une série de recommandations relatives à des dossiers concrets et au cadre institutionnel qui ont été établies par le Conseil consultatif pour la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD) et se concentre ensuite sur quelques résultats et développements dans des dossiers concrets.

<sup>19</sup> Voir le site internet du Service de l'Évaluation spéciale (SES), en particulier la page suivante : <https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/service-de-levaluation-speciale/evaluations/evaluation-de-lapproche-belge-en-matiere-de-fragilite>

## 2.1 RECOMMANDATIONS RELATIVES À DES DOSSIERS CONCRETS ET AU CADRE INSTITUTIONNEL

Créé en 2014, le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD) émet des avis à destination des autorités fédérales belges concernant la cohérence des politiques en faveur du développement. En 2024, le Conseil consultatif a publié trois avis : sur le rééchelonnement de la dette extérieure des pays en développement, sur les priorités en matière de cohérence des politiques en faveur du développement à l'attention du gouvernement belge et sur la généralisation à l'échelle européenne de la mesure belge interdisant l'exportation des pesticides interdits à l'intérieur de l'UE.

Les résumés succincts dans le présent rapport ont été repris, en grande partie mot pour mot, des avis du CCPD-ABCO. Les avis peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site web du Conseil consultatif.<sup>20</sup>

### Rééchelonnement de la dette extérieure des pays en développement

Le présent avis porte sur la problématique de la dette extérieure des pays en développement. Le cœur de la problématique est qu'en cas de défaut de paiement d'un pays en développement, il n'existe pas de cadre de rééchelonnement de la dette suffisamment efficace et adapté aux défis sociaux, environnementaux et climatiques que ces pays doivent relever. L'avis fournit des recommandations en vue de rendre les politiques belges et européennes concernant la gestion de la dette extérieure des pays en développement cohérentes avec les politiques en faveur des Objectifs de développement durable. L'avis formule ainsi quatre recommandations majeures :

- Promouvoir l'instauration d'un mécanisme multilatéral de rééchelonnement de la dette souveraine.
- Convertir les dettes insoutenables des pays en développement en investissements dans les Objectifs de développement durable.
- Mettre fin aux pratiques des créanciers procéduriers (« fonds vautours »).
- Contraindre tous les créanciers privés non coopératifs à participer aux opérations de rééchelonnement des dettes souveraines.

### Priorités 2024-2029 en matière de cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) à l'attention du gouvernement belge

Cet avis porte à l'attention du nouveau gouvernement fédéral les priorités 2024-2029 concernant la CPD. Il rappelle que malgré les engagements importants pris sous le gouvernement Vivaldi, aucun mécanisme structurel n'a été mis en œuvre pour assurer cette cohérence des politiques publiques au plus haut niveau du pouvoir fédéral. C'est pourquoi il formule quatre recommandations pour assurer désormais la CPD :

- l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action fédéral sur la CPD pour toute la législature ;
- le prolongement du suivi bilatéral systémique par la DGD de certaines politiques critiques ;
- l'amélioration des instruments et mécanismes d'analyse d'impact de la réglementation (A.I.R) et
- un dialogue soutenu entre le CCPD-ABCO et le cabinet de la Coopération au Développement.

### Généralisation à l'échelle européenne de la mesure belge interdisant l'exportation des pesticides interdits à l'intérieur de l'UE

Cet avis analyse l'extension au niveau européen de l'interdiction portant sur l'exportation de pesticides prohibés, initiée par la Belgique en réponse aux préoccupations environnementales et sanitaires, ainsi qu'à la concurrence déloyale dans les secteurs agricole et alimentaire. La Belgique est vue comme un acteur clé pour promouvoir une harmonisation au niveau européen des règles sur l'exportation de pesticides prohibés sur base d'une législation qui prendra effet en mai 2025. Les justifications incluent la protection de la santé de la population et de la main-d'œuvre, l'environnement et l'éthique, mais aussi la nécessité d'éviter les doubles standards ainsi que les répercussions négatives sur la réputation de l'UE et le développement durable.

20 <https://www.ccpd-abco.be>

## 2.2 RÉSULTATS ET DÉVELOPPEMENTS DANS DES DOSSIERS CONCRETS

### La Belgique mise sur une politique intégrée en faveur d'un cacao durable

La stratégie belge en faveur d'un cacao durable se caractérise principalement par une politique intégrée forte, axée sur la durabilité à tous les niveaux du processus de production, de la fève de cacao à la barre de chocolat. Dans ce cadre, l'accent est mis sur la réduction de la pauvreté dans le secteur de la cacaoculture à petite échelle, la cause profonde de l'origine de la déforestation et du travail des enfants.

Les projets belges du *Trade for Development Centre* (Enabel) visent à renforcer la capacité des producteurs à accéder au marché européen, conformément à la réglementation européenne. BIO Invest, Kampani et la Business Partnership Facility financent la capacité de transformation de pays producteurs. *Beyond Chocolate*, l'initiative belge multipartite, mise en œuvre par l'Initiative pour le commerce durable (IDH), réunit plusieurs parties prenantes en vue de transformer les pratiques d'achat et les chaînes d'approvisionnement des entreprises en Belgique. Cette initiative entend favoriser des revenus décents et mettre un terme à la déforestation, en veillant entre autres à ce que les entreprises tiennent compte des obligations de la « *Cocoa & Forests Initiative* », un partenariat multipartite au Ghana et en Côte d'Ivoire pour la protection des forêts.

La DGD influence activement la politique en matière de revenus décents, de déforestation et de devoir de vigilance (*due diligence*) au sein de la chaîne d'approvisionnement des entreprises. Ainsi, le SPF Affaires étrangères a exercé une influence sur la législation européenne en la matière, a coorganisé la 5e Conférence mondiale du cacao et a contribué aux discussions sur le *Global Gateway*. Pour renforcer l'effet de notre approche, nous coopérons au niveau européen avec d'autres États membres et avec la Commission européenne. La Belgique a par exemple souscrit à une déclaration conjointe sur le salaire et le revenu décents, rejoignant ainsi l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg. En outre, Enabel met en œuvre l'initiative *Team Europe* pour le cacao durable en Côte d'Ivoire.

Quelques autres effets et résultats auxquels notre approche a contribué :

- 94,2 % du chocolat vendu sur le marché belge est certifié durable ou se conforme à un programme de durabilité d'entreprise ;
- 30 % des foyers qui fournissent du cacao au marché belge font l'objet d'un suivi relatif à leur situation en matière de revenus et, pour 15 % des foyers, une stratégie en matière de revenu décent est mise en place ; 45 % des foyers sont soumis au système de suivi et de remédiation du travail des enfants ;





© Beyond Chocolate, Ivory Coast

- 39 % du cacao utilisé est traçable jusqu'au niveau de la plantation ;
- L'intégration d'un revenu décent dans la législation européenne récente relative au devoir de vigilance, obligeant les entreprises à changer leurs pratiques d'approvisionnement ;
- Un consensus dans la Déclaration de Bruxelles consistant à mettre la nécessité d'un revenu décent à l'avant-plan, en tant que droit humain ;
- La décision du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail de définir le concept de salaires décents et d'établir un cadre méthodologique pour la fixation de salaires décents ;
- Un mandat du Partenariat des Déclarations d'Amsterdam pour oeuvrer en faveur d'un revenu décent.

### Importance croissante de la diplomatie verte

Le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution représentent une menace pour la prospérité et le bien-être de tous les pays. Cette triple crise planétaire exerce un effet négatif sur quasiment

tous les domaines politiques. Il est dès lors logique que la politique environnementale internationale occupe une place croissante dans les relations internationales. Les investissements étrangers, la politique commerciale, la politique de sécurité et la coopération internationale sont désormais indissociables de cette triple crise planétaire et sont de plus en plus intrinsèquement liés à la politique climatique et environnementale.

Par conséquent, la politique étrangère se doit d'évoluer en phase avec cette nouvelle réalité. Et cela vaut en particulier pour l'UE. L'Union et ses États membres sont convaincus de la nécessité d'une politique environnementale ambitieuse. Durant la précédente législature en particulier, à travers le Pacte vert, un paquet d'initiatives politiques axées sur la transition verte au sein de l'UE ont été adoptées. Toutefois, pour mener à bien cette transition, il est important que des mesures ambitieuses soient également prises au niveau international, en particulier pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. La transition vers une économie mondiale largement affranchie des combustibles fossiles constitue un défi colossal qui s'accompagne de très nombreuses perturbations. Il importe dès lors que cette transition se fasse de manière juste, ordonnée et équitable.

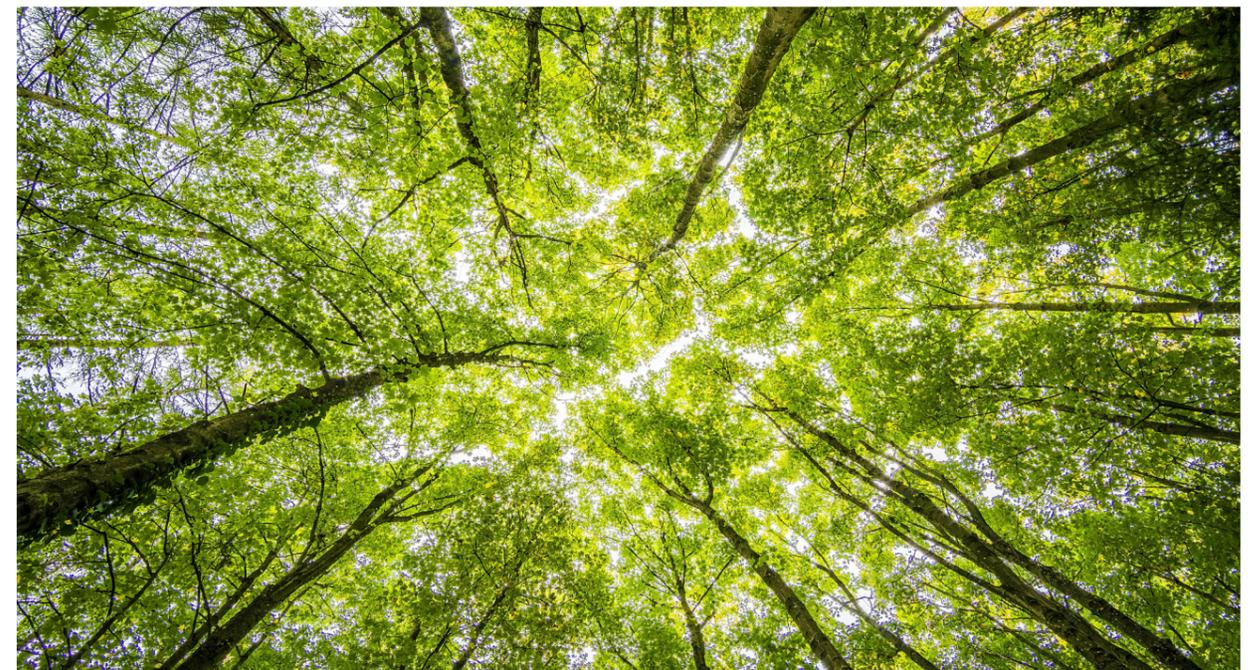
La diplomatie verte joue à cet égard un rôle majeur.

Cette stratégie repose entre autres sur un réseau (le Green Diplomacy Network – GDN) entre le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et les États membres qui facilite l'échange d'informations. Au sein de ce réseau, des accords sont également établis entre les États membres, ainsi qu'entre l'Administration centrale, les ambassades et les délégations, en vue de renforcer le dialogue relatif à la politique climatique et environnementale dans le cadre des relations avec nos partenaires aux quatre coins du monde, et de contribuer à la définition et à l'atteinte des objectifs ambitieux. Au cours de la présidence belge du Conseil, des conclusions relatives à la diplomatie verte ont été adoptées.

Ces conclusions du Conseil servent d'orientation pour les institutions européennes et les États membres afin de concrétiser cette diplomatie verte dans la pratique. Un langage clair est ainsi adopté dans les conclusions du Conseil concernant l'importance des contributions déterminées au niveau national (CDN). Il s'agit de plans concrets pour mettre en pratique les objectifs que chaque pays s'est fixé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En perspective du sommet climatique de novembre 2025 à Belém, tous les pays sont tenus d'établir de nouvelles CDN. Le Conseil est résolu à soutenir le développement de nouvelles CDN dans les pays partenaires et à lever les obstacles qui entravent la mise en oeuvre des engagements majeurs convenus entre les pays. Qui plus est, le Conseil réaffirme le rôle du secteur privé et des entreprises dans ces efforts ainsi que la coopération avec ces parties prenantes.



© Akil Mazumder, Pexels



© Felix Mittermeier, Pexels

## PARTIE 3 INTÉGRITÉ

### Mise en oeuvre de la charte d'intégrité

En 2018, les différents acteurs de la Coopération belge au Développement (organisations de la société civile (OSC), acteurs institutionnels (AI), Enabel et BIO Invest), en collaboration avec la DGD et le cabinet du ministre de la Coopération au Développement de l'époque, Alexander De Croo, ont élaboré une charte d'intégrité comprenant 10 engagements liés à l'intégrité. Cette charte visait d'une part à démontrer au monde extérieur que l'intégrité est une priorité absolue pour la Coopération belge au Développement et, d'autre part, à promouvoir au sein du secteur une structure et une culture d'intégrité qui préviennent et détectent autant que possible les violations de l'intégrité et permettent aux victimes de se manifester d'une manière accessible et sûre. La charte d'intégrité est devenue juridiquement contraignante le 1er juillet 2023, par le biais de l'AR relatif à l'intégrité du 28 février 2023.

Le cadre réglementaire prévoit également que le ou la ministre, dans son rapport annuel au Parlement, inclue un rapport d'avancement et des recommandations relatives à l'application de la charte d'intégrité (article 35, 3° de la loi relative à la Coopération belge au Développement). Ce rapport d'avancement concernant l'intégrité est basé sur l'enquête annuelle sur l'intégrité menée auprès de tous les acteurs de la Coopération belge au Développement. Le taux de réponse à l'enquête se rapportant à l'année 2024 a été de 100 %, ce qui illustre l'importance que le secteur attache à l'intégrité.

L'enquête montre que les points de la charte sont actuellement réalisés dans une proportion de plus de 90 %, avec 100 % pour le point 1 (code éthique) et le point 6 (point de contact confidentiel) de la charte.

L'enquête révèle aussi de façon plus détaillée ce qui suit :

Points de la charte	Constat	Évolution depuis 2023
<b>Point 1 – Code éthique</b>	100 % des organisations disposent d'un code éthique, qui s'applique également de manière formelle à l'ensemble du personnel de l'organisation.	+10,59%
<b>Point 2 – Sensibilisation</b>	92,77 % des organisations organisent des sessions d'information ou de sensibilisation autour de l'intégrité morale et 91,57 % font de même autour de l'intégrité financière.	+11,59%; +6,86%
<b>Point 3 – Personne de confiance</b>	95,18 % des organisations disposent d'un conseiller ou d'une conseillère en intégrité, à qui les membres du personnel et les bénévoles peuvent s'adresser en toute confiance pour obtenir des conseils sur l'intégrité et les violations éventuelles.	+10,47%
<b>Point 4 – Mesures de gestion des risques</b>	92,77 % des organisations effectuent des analyses de risques et prennent les mesures de gestion des risques correspondantes.	+12,77%
<b>Point 5 – Contrats avec les partenaires</b>	92,31 % ont inclus des dispositions spécifiques relatives à l'intégrité dans les contrats avec des partenaires.	+5,13%
<b>Point 6 – Points de contact confidentiels</b>	100 % des organisations disposent d'un point de contact confidentiel auquel notifier les potentielles plaintes liées à des violations de l'intégrité.	+3,53%
<b>Point 7 – Contrôles</b>	L'an dernier, 86,75 % des organisations ont effectué des contrôles pour détecter des violations de l'intégrité financière et 53,01 % pour détecter des violations de l'intégrité morale (il n'est pas facile de procéder activement à des contrôles sur l'intégrité morale).	+0,87%; +15,36%

En ce qui concerne le point 8 de la charte (mesures appropriées en cas de violations de l'intégrité), aucune donnée quantitative n'est disponible, mais la question qualitative « Quelles mesures ont été prises pour soutenir la ou les victime(s) ? » révèle que les organisations en ont mis en place un très grand nombre : l'accès à un soutien psychosocial, médical et juridique, la prise de mesures de sécurité et de protection (entre autres contre les représailles), la fourniture d'informations claires pendant et à la fin du traitement de la notification...

Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le point 9 de la charte qui prévoit, au moins une fois par an, une communication globale sur les violations de l'intégrité. On sait toutefois que de nombreuses organisations pouvoient à la mise en oeuvre du point 9 par le biais de leur rapport annuel.

En ce qui concerne le point 10 (coopérer activement avec d'autres acteurs pour mettre en oeuvre les mesures de la charte, s'appuyer sur les pratiques existantes et s'efforcer d'améliorer continuellement les systèmes d'intégrité), il apparaît qu'il existe une vaste dynamique d'intégrité et une synergie concernant l'intégrité parmi les différents acteurs de la Coopération belge au Développement, qui sont en partie stimulées par les trois fédérations reconnues (NGO-federatie, ACODEV et Fiabel). Sous les auspices de ces fédérations, les responsables de l'intégrité des OSC et des AI se réunissent, par exemple, régulièrement au sein d'un groupe de travail sur l'intégrité, afin d'échanger sur les défis communs, de partager les bonnes pratiques et de renforcer ainsi mutuellement leurs systèmes d'intégrité. Les fédérations organisent aussi régulièrement des formations collectives pour les personnes qui jouent un rôle en matière d'intégrité au sein de leur organisation (conseillers et conseillères en intégrité, gestionnaires des plaintes...) afin qu'elles puissent correctement s'acquitter de leur tâche.

Le rapport d'avancement exposé ci-dessus nous permet de conclure que le secteur a atteint un niveau élevé de mise en oeuvre sur tous les points de la charte d'intégrité. La tendance positive qui s'est dégagée ces dernières années se poursuit pleinement : par rapport aux résultats de l'année 2023, le secteur s'est amélioré sur quasiment tous les points, souvent même avec une hausse de plus de 10 %. Une incitation supplémentaire à atteindre ce taux de mise en oeuvre de 100 % est fournie par la procédure d'agrément récemment remaniée pour les OSC et les AI, qui comprend un nouveau domaine de contrôle, à savoir l'intégrité. Pour obtenir leur agrément (et plus tard leur financement), les organisations devront fournir un document illustrant la manière dont elles mettent en oeuvre les différents points de la charte d'intégrité. La grande majorité des OSC et des AI ont fourni ce document avant le 31 décembre 2024, car la procédure d'agrément pour la période de 10 ans (2027-2036) démarrait à ce moment-là.

## Nombre de notifications pour 2024

L'enquête a également porté sur le nombre de notifications de violations de l'intégrité que les acteurs de la Coopération belge au Développement ont reçues en 2024. Tous les acteurs confondus (Enabel, BIO Invest, les OSC et les acteurs institutionnels) ont reçu un total de 278 notifications en 2024. En ce qui concerne la nature des notifications (recevables), nous remarquons que 38,78 % des notifications portent sur l'intégrité financière et 61,22 % sur l'intégrité morale (dont 10,61 % de nature sexuelle).

Il est important de souligner que les notifications ne sont pas forcément de mauvaises nouvelles : les notifications signifient que les victimes (potentielles) de violations de l'intégrité se dirigent vers les points de contact et ont confiance dans le fait que ceux-ci traiteront et examineront correctement leur notification. Ces dernières années, le secteur a déployé des efforts considérables pour mettre en place des points de contact accessibles et solides, ce qui se reflète aujourd'hui dans les chiffres. En outre, il est également important de souligner que chaque notification de violation de l'intégrité ne conduit pas nécessairement à la conclusion qu'une violation de l'intégrité a réellement eu lieu : une partie des notifications se révèlent en effet irrecevables ou, après enquête, infondées. Concrètement, cela signifie que 17,82 % de toutes les notifications sont déclarées irrecevables (par ex. parce que la notification ne concerne pas l'intégrité). Dans 36,63 % des notifications recevables (et déjà clôturées), une violation de l'intégrité a effectivement été constatée après enquête. Après une telle constatation, l'organisation examinera toujours comment sanctionner le ou la responsable des faits, comment soutenir davantage la victime (s'il y en a une) et comment renforcer ses systèmes d'intégrité afin d'éviter de telles violations à l'avenir.

Sur la base de ce qui précède, deux recommandations peuvent être formulées en ce qui concerne l'application de la charte d'intégrité :

(1) Poursuivre la sensibilisation relative aux obligations de la charte d'intégrité ;

(2) Continuer à encourager les organisations à miser sur une solide culture de l'intégrité et à mettre en place des mécanismes accessibles, afin de favoriser la confiance dans les canaux de notification et le signalement d'éventuelles violations de l'intégrité.

## Point de Contact Central

Mis en place par l'arrêté royal du 28 février 2023, le Point de Contact Central est un organe au sein de la DGD qui a pour mission de recevoir des signalements d'exploitation sexuelle, d'abus sexuels et de harcèlement sexuel (regroupés sous l'appellation générale d'abus) au sein de la Coopération belge au Développement, lorsque les points de contact de première ligne sont défaillants, notamment en cas de conflit d'intérêt. Les signalements d'abus peuvent être transmis au Point de Contact Central via le formulaire disponible<sup>21</sup>.

Une circulaire, disponible en français, néerlandais et anglais, adoptée en 2023 développe le fonctionnement et les missions du Point de Contact Central.

Entre juillet et décembre 2023, le Point de Contact Central n'a reçu qu'un seul signalement, considéré ensuite comme non recevable. Pour pallier ce nombre relativement faible de signalements, le service en charge de la gestion du Point de Contact Central a intensifié sa communication autour de l'existence de ce mécanisme. Un lien direct vers le portail du Point de Contact Central a ainsi été ajouté sur les sites internet des différents postes belges pour en augmenter la visibilité.

En 2024, le Point de Contact Central a ainsi reçu 21 signalements. Cependant, ces signalements ont tous été déclarés irrecevables, aucun d'entre eux ne concernant des abus dans la coopération belge. Sur les 21 signalements reçus, 7 concernaient des compétences du SPF Affaires étrangères (en matières consulaires principalement), et les personnes à l'origine de signalements ont été redirigées vers les services ou postes compétents pour ces demandes. 3 signalements faisaient état d'allégations de fraude ne relevant pas de la Coopération belge au Développement ou du SPF Affaires étrangères. Sur les 11 signalements restants, 4 étaient liés à des questions de migration, 4 à des théories conspirationnistes et 3 à d'autres sujets.

Le nombre plus élevé de signalements en 2024 confirme la nécessité de l'existence d'un tel point de contact et montre les fruits des efforts de communication effectués cette année. Cependant, le faible taux de signalements recevables et la variété de sujets visés par ces signalements indiquent la nécessité de renforcer la précision de cette communication autour des compétences exactes du Point de Contact Central.

Par conséquent, l'année 2025 sera consacrée à (i) une précision de la communication autour des compétences précises du Point de Contact Central, ainsi

qu'à (ii) une analyse plus approfondie des raisons derrière l'absence de signalements recevables.

En conclusion, après une année et demie d'activité, le Point de Contact Central est devenu un outil de mise en oeuvre de la politique d'intégrité de la Coopération belge au Développement. Cette politique d'intégrité se professionnalise et est guidée par le principe central de tolérance zéro pour l'inaction.

## PARTIE 4 LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE BELGES EN CHIFFRES

Dans les années 1970, il a été convenu au niveau international de porter l'Aide Publique au Développement (APD) des pays donateurs les plus riches à au moins 0,7 % de leur Revenu National Brut (RNB). La Belgique a également inscrit cette norme dans la Loi de 2013 sur la Coopération belge au développement. En raison des conditions budgétaires difficiles causées par la crise financière, puis des mesures COVID-19 et, plus récemment, de la crise énergétique, la Belgique n'a pas encore été en mesure d'atteindre cet objectif.

Le chiffre de l'APD a depuis fluctué entre 0,4 et 0,5 % du RNB. Cependant, un accord conclu au sein de l'UE exige que les États membres atteignent l'objectif de 0,7 % d'ici 2030.

De quoi l'aide publique belge au développement se compose-t-elle ?

- le financement via le budget de la coopération au développement ;
- le financement via d'autres autorités fédérales et via la Commission européenne ;
- une partie du coût de l'accueil des réfugiés ;
- des contributions des Régions, Communautés, provinces et communes ;
- des annulations de dettes convenues au niveau international.

En 2024, le total de l'aide belge au développement représentait environ 0,48 % du RNB, dont 1435 millions d'euros sur les budgets de la DGD.

Top 20 des pays destinataires DGD APD 2024 (millions d'euros)

1	Congo (Rép. Dém.)	100,50
2	Ukraine	63,00
3	Rwanda	34,82
4	Territoires palestiniens	29,62
5	Niger	27,69
6	Ouganda	23,57
7	Burundi	22,96
8	Sénégal	21,76
9	Bénin	21,41
10	Burkina Faso	20,64
11	Mali	19,65
12	Syrie	15,50
13	Mozambique	10,69
14	Ghana	9,48
15	Guinée (Rep.)	9,08
16	Tanzanie	8,77
17	Maroc	8,10
18	Liban	6,21
19	Yémen	5,80
20	Pérou	4,53

## Aperçu de l'aide belge au développement par canal (en millions d'euros)

<b>Direction générale du développement (DGD)</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Coopération gouvernementale</b>			
Agence belge de développement (Enabel)	191,64	199,97	198,43
Consolidation de la société et bonne gouvernance	34,80	26,85	8,58
Coopération régionale (depuis 2017 par l'intermédiaire d'Enabel)	0,20		
Coûts de Gestion d'Enabel	21,86	24,40	23,05
Prêts d'État à État	12,38	6,69	8,01
<b>Sous-total Coopération gouvernementale</b>	<b>260,68</b>	<b>257,91</b>	<b>238,06</b>
<b>Coopération non gouvernementale</b>			
Fédérations	2,86	3,05	3,26
ONG	138,17	148,50	151,28
Acteurs institutionnels	105,93	105,93	105,93
Acteurs institutionnels	5,17	4,39	5,20
Autres acteurs non gouvernementaux	3,17	3,05	2,94
<b>Sous-total Coopération non gouvernementale</b>	<b>255,31</b>	<b>264,92</b>	<b>268,61</b>
<b>Coopération multilatérale</b>			
Contributions multilatérales obligatoires	10,51	13,17	11,98
Contributions multilatérales volontaires	128,70	107,33	124,62
Fonds européen de développement et Banque	89,29	66,57	48,43
Groupe de la Banque mondiale	123,67	126,19	285,86
Banques régionales de développement	53,70	54,11	73,36
Annulation multilatérale de dettes	35,81	33,72	32,33
<b>Sous-total Coopération multilatérale</b>	<b>441,69</b>	<b>401,08</b>	<b>576,58</b>
<b>Entrepreneuriat, science et technologie (à partir de 2017)</b>			
Science, technologie et innovation : Acteurs belges	<b>1,60</b>	<b>1,49</b>	<b>1,20</b>
Science, technologie et innovation : Acteurs internationaux	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>
Entrepreneuriat local, commerce équitable	<b>50,74</b>	<b>35,81</b>	<b>52,03</b>
Centres de connaissance internationaux	<b>0,55</b>	<b>1,09</b>	<b>1,05</b>
<b>Programmes humanitaires</b>	<b>189,47</b>	<b>217,99</b>	<b>187,90</b>
<b>Politique climatique (à partir de 2017)</b>	<b>92,26</b>	<b>101,51</b>	<b>100,82</b>
<b>Sensibilisation en Belgique (hors ONG)</b>	<b>2,38</b>	<b>2,53</b>	<b>2,81</b>
<b>Administration, évaluation, autres</b>	<b>1,91</b>	<b>1,99</b>	<b>2,08</b>
<b>Total DGD</b>	<b>1.300,59</b>	<b>1.290,27</b>	<b>1.435,13</b>

## RÉFÉRENCES ET SUGGESTIONS DE LECTURE

- Programme d'action d'Accra : [https://www.oecd.org/en/publications/ac-cra-agenda-for-action\\_9789264098107-en.html](https://www.oecd.org/en/publications/ac-cra-agenda-for-action_9789264098107-en.html)
- Conseil consultatif pour la cohérence des politiques en faveur du développement : <https://www.ccpd-abco.be/?lang>
- Africa CDC (Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies) : <https://africacdc.org/>
- Agence de développement de l'Union africaine : <https://www.nepad.org/>
- Indice de transparence de l'aide 2024 : <https://www.publishwhatyoufund.org/the-index/2024/>
- Partenariat des Déclarations d'Amsterdam : <https://ad-partnership.org/>
- Be-cause health : <https://www.be-causehealth.be/fr/>
- Présidence belge du Conseil de l'Union européenne : [www.belgium24.eu](http://www.belgium24.eu)
- BIO : <https://www.bio-invest.be/>
- « Déclaration de Bruxelles : pour une Europe ouverte, juste et durable » : <https://www.cncd.be/brussels-declaration-2024?lang=fr>
- Conclusions du Conseil sur la protection dans les contextes humanitaires : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9736-2024-INIT/fr/pdf>
- Service de l'Évaluation spéciale : <https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/service-de-levaluation-speciale>
- Évaluation de l'approche belge en matière de fragilité : <https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/service-de-levaluation-speciale/evaluations/evaluation-de-lapproche-belge-en-matiere-de-fragilite>
- Enabel : <https://www.enabel.be/fr>
- Forum humanitaire européen : <https://europeanhumanitarianforum.eu/>
- Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) : <https://eiti.org/>
- Fédérations des acteurs non gouvernementaux :  
Acodev : <https://www.acodev.be/>  
Fiabel : <https://www.fiabel.be/fr>
- NGO-federatie : <https://www.ngo-federatie.be/nl>
- Financement du développement : <https://financing.desa.un.org/ffd4>
- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Notes stratégiques de la DGD : <https://diplomatie.belgium.be/nl/beleid/ontwikkelingssamenwerking-en-humanitaire-hulp/wie-zijn-we/strategienotas>
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture : <https://www.fao.org/home/fr>
- Forum mondial sur la migration et le développement : <https://www.gfmd.org/>
- Fonds vert pour le climat (FVC) : <https://www.greenclimate.fund/>
- Institut national pour la Recherche biomédicale congolais : <https://inrb.itg.be/>
- Institut de médecine tropicale : <https://www.itg.be/fr>
- Comité international de la Croix-Rouge : <https://www.icrc.org/fr>
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) : <https://www.ifrc.org/>
- Organisation internationale du travail (OIT) : <https://www.ilo.org/>
- Fonds monétaire international : <https://www.imf.org/>
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) : <https://www.iom.int/>
- Initiative internationale pour la transparence de l'aide : <https://iatistandard.org/>
- Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) : <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/least-developed-countries-fund-ldcf>
- Kampani : <https://www.kampani.org/>
- NORCAP, HPG, and NOHA Consortium for Civilian Safety and Security : <https://odi.org/en/press/joining-forces-enhance-civilian-safety-conflict/>
- OCDE-Comité de l'aide au développement (CAD) : <https://www.oecd.org/dac/development-assistance-committee/>
- Projet O-REMIT : <https://belgium.iom.int/o-remit>
- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) : [https://www.oecd.org/fr/publications/declaration-de-paris-sur-l-efficacite-de-l-aide-au-developpement\\_9789264098091-fr.html](https://www.oecd.org/fr/publications/declaration-de-paris-sur-l-efficacite-de-l-aide-au-developpement_9789264098091-fr.html)
- Institut royal météorologique : <https://www.meteo.be/fr/belgique>
- Petits États insulaires en développement : <https://www.un.org/ohrls/fr/content/a-propos-des-petits-etats-insulaires-en-developpement>
- Soundtrack to a Coup d'État – Dossier pédagogique : <https://rcn-ong.be/sound-track-to-a-coup-detat-dossier-pedagogique/>
- Stockholm International Peace Research Institute : <https://www.sipri.org/>
- Mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF) : <https://un-soff.org/>
- Initiatives de la Team Europe : [https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/team-europe-initiatives\\_fr](https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/team-europe-initiatives_fr)
- Programme des Nations Unies pour le développement : <https://www.undp.org/>
- Programme des Nations Unies pour l'environnement : <https://www.unep.org/>
- HCR, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés : <https://www.unhcr.org/>
- UNICEF : <https://www.unicef.org/>
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient : <https://www.unrwa.org/>
- UNRWA Situation Report #151 : <https://www.unrwa.org/resources/reports/unrwa-situation-report-151-situation-gaza-strip-and-west-bank-including-east-jerusalem>
- Banque mondiale : <https://www.banquemondiale.org/ext/fr/home>
- Conférence mondiale du Cacao : <https://www.worldcocoaconference.org/>
- Organisation mondiale de la santé : <https://www.who.int/fr>
- Organisation météorologique mondiale :

<https://wmo.int/>

# Colophon

## **Coordination et rédaction**

Direction générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD)

## **Conception et production**

Direction Communication (COM)

## **Responsable de l'édition**

Theodora Gentzis

Présidente du comité de direction

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

## **Dépôt légal**

D/2025/0218/008

Mai 2025

